



Mémoire pour l'obtention du

**Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires en Santé Publique Vétérinaire  
(CEAV-SPV)**

***Suivi des ouvertures de marchés des pays tiers :  
Acquisition ou maintien d'un agrément export***

Mission réalisée du 07 mars 2017 au 23 juin 2017 à FranceAgriMer  
Unité d'Appui aux Exportateurs, Montreuil- Paris

Sous la responsabilité de **Catherine MABUT LE GOAZIOU**  
Chargée de mission à l'unité d'appui aux exportateurs

Présenté par : **Samir HAMIRIA**

Vétérinaire Officiel, Ecole Nationale des Services Vétérinaire (ENS SV) Lyon

2016-2017

## *Remerciements et préambule*

Mon stage à FranceAgrimer m'a permis de travailler sur un sujet de mémoire relatif au suivi des ouvertures de marchés aux pays tiers au cours de ma formation en vue d'obtention d'un Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires en Santé Publique Vétérinaire à l'ENSV de Lyon.

Ayant été mis en situation réelle de chargé de mission au sein de l'Unité d'Appui aux Exportateurs, j'étais régulièrement sollicité à suivre des dossiers divers en toutes responsabilités et en montrant mon niveau d'autonomie et de professionnalisme.

Travailler sur une thématique qui allie à la fois des aspects sanitaires, économiques et culturels à un niveau international ne pouvait qu'être stimulant et enrichissant pour un vétérinaire officiel.

C'est pourquoi, je remercie François BLANC pour l'accueil qu'il m'a réservé dans son Service des Affaires Européennes et Internationales à FranceAgrimer.

Je remercie également Maryse SABOULARD pour la confiance qu'elle m'a accordée dans son Unité d'Appui aux Exportateurs.

Je remercie particulièrement mon Maître de stage : Catherine MABUT LE GOAZIOU pour sa disponibilité, son partage de compétences avec moi concernant la thématique de mon stage, ainsi que ses remarques constructives et encourageantes.

De plus, je tiens à remercier le reste de l'équipe du service d'appui aux exportateurs pour leur disponibilité et leur accompagnement durant mon stage.

J'adresse mes remerciements à mes encadrants de l'ENSV, Olivier FAUGERE et François DARRIBEAUDE, Sylvie MIALET, Sébastien GARDON et Chantal MASSE sur qui nous pouvons compter en cas de difficultés.

Enfin, je voudrais remercier ma famille pour tout le temps qu'elle m'a accordé et pour tout le temps dont je l'ai privée.

Que ce mémoire soit pour tous un témoignage de gratitude.

---

### *PREAMBULE*

---

*Ce rapport a été rédigé dans le cadre pédagogique d'un stage de formation. Fruit du travail de son auteur, il n'engage aucunement la responsabilité de FranceAgrimer.*

## Sommaire

<b>Introduction</b> .....	09
La place de la France dans les échanges internationaux .....	09
Problématiques .....	11
<b>Première Partie</b>	
Analyse organisationnelle des échanges internationaux .....	13
<b>1. Le cadre institutionnel international</b> .....	13
<b>1.1. Au niveau mondial</b> .....	13
<b>1.1.1. Les accords pour développer les échanges</b> .....	13
<b>1.1.1.1. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)</b> .....	13
<b>1.1.1.2. La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le développement (CNUCED)</b> .....	13
<b>1.1.1.3. L'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE)</b> .....	14
<b>1.1.2. Les organismes pour financer les échanges</b> .....	14
<b>1.1.2.1 Le Fonds monétaire international (FMI)</b> .....	14
<b>1.1.2.2 La Banque Mondiale</b> .....	14
<b>1.1.2.3 La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)</b> .....	14
<b>1.1.2.4 La Banque Centrale Européenne (BCE)</b> .....	14
<b>1.2. Les accords interrégionaux</b> .....	15
<b>2. Le cadre institutionnel national</b> .....	15
<b>2.1. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ses Directions</b> .....	15
<b>2.1.1. La DGPE (Direction Générale de la Performance Economique Environnementale des Entreprises)</b> .....	15
<b>2.1.2. La DGAL (la Direction Générale de l'Alimentation)</b> .....	16
<b>2.1.2.1. Le BEPT</b> .....	16
<b>2.1.2.2. Le BNEM</b> .....	17
<b>2.2. Le Ministère de l'Economie de l'Industrie et du Numérique</b> .....	17
<b>2.2.1. La DG Trésor (La direction Général du Trésor)</b> .....	17
<b>2.2.2. La DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes)</b> .....	17
<b>2.2.3. La DGE (Direction Générale des Entreprises)</b> .....	18
<b>2.3. Le MAEDI (Ministère des Affaires étrangères et du Développement international)</b> .....	18

<b>2.4.</b>	Les établissements et les autres organismes français qui interviennent dans le commerce international .....	19
<b>2.4.1.</b>	FranceAgriMer .....	19
<b>2.4.2.</b>	Business France.....	19
<b>2.4.3.</b>	Autres acteurs.....	20

## *Deuxième partie*

Les différents types d'agrément nécessaires pour exporter vers les pays tiers.....	22
--	----

### **Chapitre I**

<b>1.</b>	Les étapes d'organisation d'une mission d'audit .....	24
<b>1.1.</b>	Définir le champ de la mission et les objectifs à atteindre .....	24
<b>1.2.</b>	Faire valider le champ et les objectifs de la mission .....	24
<b>1.3.</b>	Définir le référentiel d'audit .....	25
<b>1.4.</b>	Définir le programme de la mission .....	25
<b>1.5.</b>	Préparation de l'audit .....	26
<b>1.6.</b>	Validation finale officielle .....	26
<b>1.7.</b>	Préparer la logistique .....	26
<b>1.8.</b>	Préparation de l'audit.....	27
<b>1.8.1.</b>	Préparation au sein de l'entreprise.....	27
<b>1.8.2.</b>	Préparation avec les services de contrôle français.....	28
<b>2.</b>	Déroulement de l'audit.....	28
<b>2.1.</b>	Accueil de la délégation étrangère.....	28
<b>2.2.</b>	Réunion d'ouverture .....	28
<b>2.3.</b>	Visite de l'établissement.....	29
<b>2.4.</b>	Contrôle documentaire .....	29
<b>2.5.</b>	Réunion de clôture (débriefing).....	29
<b>2.6.</b>	Les à-côtés .....	30
<b>3.</b>	Recommandations .....	33

### **Chapitre II**

<b>1.</b>	Le marché halal dans le monde : la France n'est pas forte là où se situent les principaux marchés .....	34
<b>2.</b>	Enquête sur les exports de produits halal auprès des services économiques ou des services économiques régionaux : accès au marché et opportunités export.....	34

2.1. Restitution de l'étude des Services économiques (conseillers agricoles).....	35
2.1.1. Principaux résultats pour les pays importateurs .....	35
2.1.2. Principaux résultats sur les pays exportateurs .....	36
2.2. Conclusions .....	36
2.3. Perspectives, suites envisageables .....	36
 3. Plaquette de promotion de l'offre agroalimentaire française sur les marchés halal .....	 37

### **Chapitre III**

1. Historique de l'embargo russe sur certains produits agro-alimentaires.....	39
2. Questionnaires russes .....	40
2.1. Contexte .....	40
2.2. Les circuits de la remontée de l'information.....	40
a. Fédérations membres de l'AFRAA .....	40
b. Fédérations non membres de l'AFRAA.....	41
c. Détails pratiques exigés pour compléter ces questionnaires .....	41
2.3. Déroulement et bilan de la mission.....	41

### **Chapitre IV :**

1. Gestion des dossiers export .....	42
2. Origines et objectif du programme Expadon 2 .....	43
3. Services prévus dans Expadon 2 .....	44
4. Calendrier cible de déploiement de l'outil .....	44
5. Module Agrément d'Expadon 2.....	45
5.1. Présentation du module.....	45
5.2. Déploiement du module.....	46
5.3. Les avantages de cette procédure .....	46
5.4. Description du processus des agréments .....	47

<b>Conclusion et recommandations .....</b>	<b>49</b>
--	-----------

<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>50</b>
--	-----------

<b>Liste des personnes rencontrées ou contactées .....</b>	<b>52</b>
--	-----------

<b>Annexes .....</b>	<b>53</b>
----------------------	-----------

## *Table des figures*

<b>Figure 01</b> : Principaux partenaires de la France à l'exportation et à l'importation .....	10
<b>Figure 02</b> : Evolution annuelle de la balance commerciale de la France depuis 1971 .....	10
<b>Figure 03</b> : Les acteurs impliqués dans l'organisation concertée des missions export. ....	25
<b>Figure 04</b> : Répartition des établissements audités .....	26
<b>Figure 05</b> : Drapeaux de France, de l'Egypte et de l'UE de l'extérieur.....	30
<b>Figure 06</b> : Message de bienvenue .....	30
<b>Figure 07</b> : Présentation du déroulement de la visite .....	31
<b>Figure 08</b> : Chevalets, documents distribués, des fanions, vidéo-projecteur, à boire et à manger .....	31
<b>Figure 09</b> : Abattage rituel par un sacrificateur habilité.....	31
<b>Figure 10</b> : Conditions de protection animale lors de l'abattage .....	31
<b>Figure 11</b> : Photo souvenir lors de la clôture de la mission .....	31
<b>Figure 12</b> : Article d'audit d'agrément des établissements pour l'exportation de volailles vers l'Egypte .....	32
<b>Figure 13</b> : Model de la première page de la plaquette halal .....	38
<b>Figure 14</b> : Aide en ligne de la gestion des dossiers export .....	42
<b>Figure 15</b> : Circuit des dossiers export.....	43
<b>Figure 16</b> : Capture d'écran de la page d'accueil de notre compte sur Expadon 2 .....	46
<b>Figure 17</b> : Les étapes d'une demande d'agrément.....	47

## *Table des annexes*

<b>Annexe 01</b> : Programme de la mission d'audit égyptien.....	53
<b>Annexe 02</b> : Questionnaire égyptien pour exporter de la viande et des produits à base de viande vers l'Egypte .....	54
<b>Annexe 02</b> : Questionnaire égyptien pour exporter de la viande et des produits à base de viande vers l'Egypte (suite) .....	55
<b>Annexe 02</b> : Questionnaire égyptien pour exporter de la viande et des produits à base de viande vers l'Egypte (suite) .....	56
<b>Annexe 03</b> : Carte professionnelle d'un sacrificateur selon le rite musulman .....	56
<b>Annexe 04</b> : Certificat d'abattage halal de volailles abattues selon le rite musulman .....	57
<b>Annexe 05</b> : Certificat sanitaire pour l'exportation de volailles de France vers l'Egypte .....	58
<b>Annexe 05</b> : Certificat sanitaire pour l'exportation de volailles de France vers l'Egypte (suite) .....	59
<b>Annexe 06</b> : Extrait du manuel utilisateur d'Expadon 2 .....	60

## *Liste des acronymes*

<b>AFRAA</b>	Association France Russie pour l'Agroalimentaire
<b>AID</b>	Association Internationale pour le Développement
<b>ANSES</b>	Agence Nationale pour la santé, l'environnement et la santé au travail
<b>ASEAN</b>	Association of Southeast Asian Nations
<b>ATLA</b>	Association de la Transformation Laitière Française
<b>BIRD</b>	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BDNU</b>	Base de Données Nationale des Usagers
<b>BEPT</b>	Bureau des Exportations Pays tiers.
<b>BNEM</b>	Bureau des Négociations Européennes et Internationales
<b>CIPV</b>	Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
<b>CIRDI</b>	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le développement
<b>CVO</b>	Chef Vétérinaire Officiel
<b>DAOA</b>	Denrée Animale ou d'Origine Animale
<b>DD(CS)PP</b>	Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
<b>DGAL</b>	Direction Générale de l'Alimentation
<b>DGE</b>	Direction Générale des Entreprises
<b>DGER</b>	Direction Générale de l'enseignement et la Recherche
<b>DGPE</b>	Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises
<b>DG Santé</b>	Direction Générale de la Santé
<b>DG</b>	Direction Générale du Trésor
<b>Trésor</b>	
<b>DRAAF</b>	Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
<b>EAU</b>	Emirats Arabes Unis
<b>ENSV</b>	Ecole Nationale des Services Vétérinaires
<b>EASM</b>	Emirate Authority for Standardisation and Metrology
<b>EPA</b>	Etablissement Public à caractère Administratif
<b>EPIC</b>	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
<b>FAM</b>	FranceAgriMer
<b>FMI</b>	Fond Monétaire international
<b>GATT</b>	Great Agreement on Tarrifs Trade
<b>GCC</b>	Conseil de Coopération du Golfe
<b>GOVS</b>	General Organization for Veterinary Services
<b>HACCP</b>	Hazard Analysis Critical Control Point
<b>IAA</b>	Industrie Agro-Alimentaire
<b>IFCE</b>	Institut Français du Cheval et de l'Equitation
<b>ISPV</b>	Inspecteur de la Santé Publique Vétérinaire
<b>MAA</b>	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
<b>MIGA</b>	Agence multilatérale de garantie des investissements

<b>MAEDI</b>	Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et Développement Economique
<b>OIE</b>	Office International des épizooties ou Organisation mondiale de la santé Animale
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONU</b>	L'Organisation des Nations Unies
<b>OTC</b>	Obstacles techniques au Commerce
<b>PT</b>	Pays Tiers
<b>PMS</b>	Plan de Maitrise Sanitaire
<b>SDASEI</b>	Sous-Direction des Affaires Sanitaires Européennes et Internationales
<b>SE/SER</b>	Service Economique/Service Economique Régional
<b>SFI</b>	Société Financière Internationale
<b>SRAL</b>	Service Régional de l'Alimentation
<b>SPS</b>	Sanitaire et Phytosanitaire
<b>UAEXP</b>	Unité d'Appui aux Exportateurs
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEEA</b>	Union Economique Eurasiatique

## Introduction

### La place de la France dans les échanges internationaux

La mondialisation est un phénomène déjà ancien, mais qui tend à s'intensifier depuis une vingtaine d'années.

La France est un pays ouvert sur le monde et qui a su prendre sa place au sein des échanges internationaux. Elle est la sixième importatrice mondiale des marchandises et la huitième exportatrice mondiale, le commerce extérieur occupe une part importante de l'économie française.

L'économie française est principalement une économie de services : en 2015, le secteur tertiaire occupait 76,7 % de la population active, tandis que le secteur primaire (agriculture, pêche, etc.) n'en représentait plus que 2,8 %, et le secteur secondaire (essentiellement l'industrie) 20,5 %. L'économie française est une économie de plus en plus ouverte, occupant une place importante dans les échanges commerciaux internationaux, principalement au sein de l'Union Européenne.

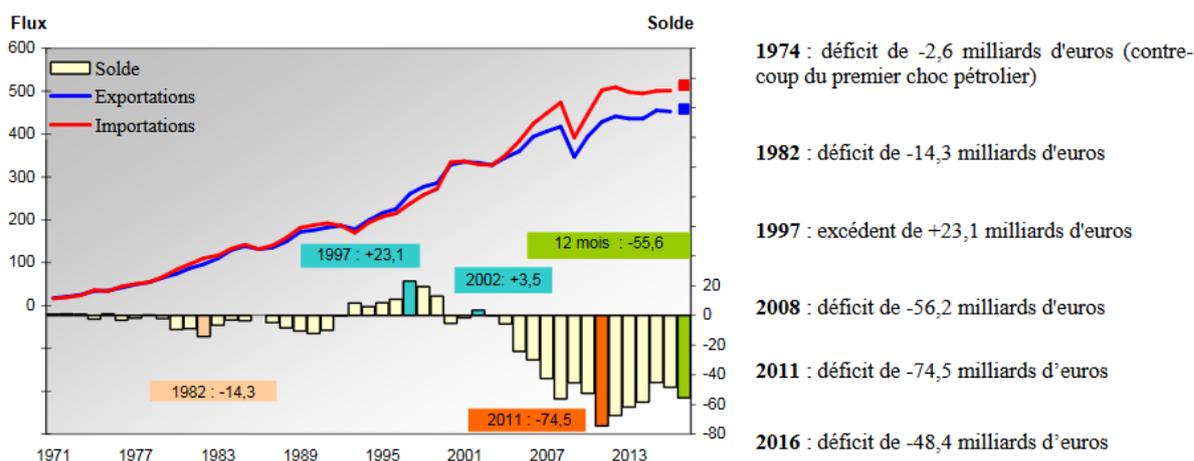
Les principaux partenaires économiques de la France sont européens avec l'Allemagne en tête qui pesait plus de 15% de l'ensemble des échanges commerciaux de biens en 2015 (importations et exportations). Hors des frontières de l'Europe, il faut aussi citer les États-Unis, le Japon ainsi que des pays émergents tels que la Russie, la Chine et dans une moindre mesure l'Algérie « **Figure 01** ».

La balance commerciale (biens et services) de la France est devenue déficitaire en 2004, et ce déficit s'est accru jusqu'en 2011 avant de décroître légèrement mais de rester important en 2015. En 2016 une dégradation de son solde des biens (-48,1 Md€), qui reste néanmoins meilleur que son niveau de 2014. Si les excédents des secteurs traditionnellement moteurs du commerce extérieur s'érodent, les exportations automobiles, navales, militaires, textiles et du luxe sont particulièrement bien orientées en 2016. Bien qu'en nette baisse, la balance des échanges de services est équilibrée en 2016 tandis que l'excédent du négoce international progresse pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive. Au total, la balance courante reste proche de l'équilibre « **Figure 02** ».

Pays	Exportations (2)	Importations (3)
Allemagne	71,4	-86,7
États-Unis	32,6	-35,0
Espagne	32,5	-31,5
Italie	31,9	-37,6
Royaume-Uni	31,6	-19,5
Belgique	30,3	-36,8
Chine (1)	18,0	-46,8
Pays-Bas	17,4	-21,5
Suisse	13,8	-14,2
Pologne	7,7	-8,9
Turquie	7,1	-6,7
Japon	6,3	-8,4
Algérie	6,2	-3,9

**Figure 01** : Principaux partenaires de la France à l'exportation et à l'importation en 2015 (en milliards d'euros).

Source : DGDDI.



**Figure 2** : Evolution annuelle de la balance commerciale de la France depuis 1971 (en milliards d'euros).

Source : Direction générale des douanes et droits indirects/Département des statistiques et des études économiques : <http://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/tableaux/histosolde.pdf>

## *Problématiques*

Dans le contexte d'affaiblissement économique que vit la France depuis une décennie, il est essentiel de, premièrement, réussir toutes les missions d'audit des pays tiers pour l'acquisition des marchés en améliorant la qualité de la mission. Deuxièmement, ne pas négliger aucun partenaire économique, notamment les pays musulmans où le marché du halal est bien implanté et constitue un secteur économique fort sur lequel la France peut être pionnière. Par ailleurs, une structuration d'une offre halal française pourrait renforcer la compétitivité des entreprises françaises à l'export et/ou ouvrir de nouveaux marchés. Troisièmement, répondre à tous les questionnaires des pays importateurs d'une manière correcte et dans les temps ce qui permettra les négociations des marchés. Enfin, renforcer l'accompagnement des exportateurs français et permettre une plus grande fluidité des procédures en modernisant les programmes utilisés à l'export.

Afin d'évoquer cette question, nous allons, dans une première partie, faire un aperçu du cadre général du commerce international qui permettra de replacer la problématique dans son contexte économique plus global, et puis dans une deuxième partie, nous allons développer quatre chapitres qui traiteront des sujets différents autour de l'acquisition ou de maintien d'un agrément export. Dans le premier chapitre, nous développerons l'analyse de la méthode d'audit d'un pays tiers en l'occurrence l'Egypte pour le renouvellement des agréments export. Ensuite, nous aborderons dans le deuxième chapitre l'enquête du marché halal et les perspectives envisageables. Le troisième chapitre, nous le consacrerons au sujet de la coordination et du pilotage des questionnaires russes pour le maintien des agréments. Enfin, dans le quatrième chapitre, nous décrirons le programme Expadon 2 et sa mise en œuvre, notamment son module agrément.

# *Première Partie*

## **Analyse organisationnelle des échanges internationaux**

Le commerce international ne peut se développer que dans un cadre institutionnel approprié à l'intérieur duquel sont garanties la liberté et la sûreté des transactions. Les participants à l'échange bénéficient, en outre, dans leur propre pays, de dispositifs de soutien pour l'accès aux marchés étrangers.

### **1. Le cadre institutionnel international**

#### **1.1. Au niveau mondial**

Ces accords à vocation commerciale ou financière ont été négociés, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, dans le cadre de l'ONU.

##### **1.1.1 Les accords pour développer les échanges**

###### **1.1.1.1.L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)**

L'objectif de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT ou General Agreement on tariffs and trade), créé en 1947 pour développer le libre-échange et le multilatéralisme, tendait vers l'abandon progressif et généralisé des droits de douanes (négociations commerciales multilatérales ou rounds), la suppression de toutes barrières non tarifaires, et l'abolition des mesures discriminatoires dans les échanges commerciaux. Malgré des résultats sensibles dans un certain nombre de domaines (près de 40 % de baisse des droits de douane des pays industrialisés par exemple et diminution des restrictions quantitatives), des divergences d'intérêt, notamment entre grandes zones régionales, subsistent. Le commerce international se trouve dans une impasse.

Le GATT est remplacé, en 1995, à la suite de sept laborieuses années de négociations de l'Uruguay Round, par l'OMC, institution dont les attributions doivent permettre l'encadrement des échanges internationaux (mesures antidumping, surveillance des clauses restrictives dans les appels d'offres, définition et harmonisation des normes, vérification de l'application des accords de l'Uruguay Round).

###### **1.1.1.2. La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le développement (CNUCED)**

Les pays en développement, convaincus que le GATT ne leur est pas favorable, convoque, en 1964, une Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement. Elle a pour vocation d'améliorer la participation des pays les moins développés au commerce international. La CNUCED devient le lieu privilégié du dialogue Nord-Sud. Elle est à l'origine du système généralisé des préférences (SGP), des accords par produit (matières premières comme l'étain, produits de base) pour la stabilisation des cours, du code de conduite

maritime pour le partage des lignes et des accords sur les montants des aides publiques au développement.

### **1.1.1.3. L'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE)**

Instituée au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale pour faciliter la reconstruction de l'Europe dans le cadre du plan Marshall, l'OCDE est devenue aujourd'hui un centre d'études et d'analyse des politiques économiques mises en œuvre par les principaux pays développés (Europe, Amérique du Nord, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Corée). On parle à ce sujet de " Club des riches ".

## **1.1.2. Les organismes pour financer les échanges**

### **1.1.2.1. Le Fonds monétaire international (FMI)**

Il a été créé en 1944 par la Conférence de Bretton-Woods pour organiser les relations monétaires internationales et veiller au respect des règles du traité signé. Aujourd'hui, le rôle du FMI consiste à aider les pays qui en font la demande, soit techniquement dans la gestion de leurs problèmes d'endettement, soit financièrement en accordant des crédits internationaux. La contrepartie de cette aide est un fort pouvoir d'ingérence du FMI dans l'orientation des politiques économiques nationales.

### **1.1.2.2. La Banque Mondiale**

Créée en même temps que le FMI, elle regroupe la BIRD (banque internationale pour la reconstruction et le développement) spécialisée dans le financement de projets d'infrastructure, l'AID (association internationale pour le développement) qui consent des prêts à des conditions privilégiées aux pays en développement, et la SFI (Société Financière Internationale) qui soutient les initiatives privées débouchant sur des projets rentables. Son action s'inscrit dans la durée. Elle prend en charge des projets en faveur des pays du Tiers-monde qui ne pourraient pas être financés par des moyens classiques.

### **1.1.2.3. La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)**

La BERD a été créée en 1991 pour aider les pays d'Europe Centrale et Orientale engagés dans un processus de démocratisation à réussir leur transition vers l'économie de marché. Les financements attribués doivent concerner essentiellement les projets d'investissement rentable du secteur privé.

### **1.1.2.4. La Banque Centrale Européenne (BCE)**

Créée le 1<sup>er</sup> juin 1998, La BCE est devenue réellement opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, avec la naissance officielle et la mise en place de l'euro. Elle est l'organe exécutif du Système européen des banques centrales, composé des banques centrales des pays membres et de la BCE. Elle est responsable de la politique monétaire de l'Union Européenne. Sa mission principale sera d'assurer la stabilité des prix au sein de la zone euro, condition nécessaire à une croissance durable.

## **1.2. Les accords interrégionaux**

De nouvelles formes d'échanges, plus ou moins teintées de protectionnisme, se développent depuis une quarantaine d'années, à l'intérieur de zones géographiques régionales, plus ou moins intégrées.

On distingue tout d'abord les zones de libre-échange à l'intérieur desquelles sont supprimées les barrières douanières tarifaires et non tarifaires.

On trouve ensuite l'union douanière qui est une zone de libre-échange avec un tarif extérieur commun.

Le degré suivant d'intégration économique est le marché commun qui autorise, au sein d'une union douanière la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux. Ensuite viennent l'union économique, marché commun dans lequel les pays membres harmonisent leurs politiques économiques et l'intégration économique qui vise l'unification des politiques économiques et sociales.

L'Union Européenne est une union douanière qui autorise, dans sa zone de marché unique, la libre circulation des hommes, des marchandises, des capitaux et des services. La France en est un membre fondateur.

## **2. Le cadre institutionnel national**

Il comprend des organismes publics et privés qui ont pour vocation de faciliter l'accès des marchés étrangers aux entreprises françaises.

### **2.1. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ses Directions**

#### **2.1.1. La DGPE (Direction Générale de la Performance Economique Environnementale des Entreprises)**

La DGPE est la Direction du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui coordonne l'activité en faveur du développement économique des entreprises agroalimentaires et notamment, l'action menée dans l'accompagnement des entreprises à l'export. Plus particulièrement, son service, Europe et international, a pour objectif de conquérir de nouvelles parts de marché à l'international et d'influencer les processus de décision en Europe et au niveau mondial pour promouvoir les intérêts économiques français.

Ainsi, elle prépare et conduit les négociations au niveau européen en lien avec la DG Trésor, dans les instances multilatérales telles que l'OMC et pour les échanges commerciaux entre deux pays. Elle conduit également les négociations pour les questions sanitaires et phytosanitaires en lien avec la DGAL.

L'objectif export de la DGPE est de soutenir les exportateurs vers les pays tiers ainsi que l'influence française via les relais des ambassades et par les négociations de l'Union européenne avec les pays tiers. Il s'agit de défendre les entreprises, le modèle économique et les produits français. Ainsi les conseillers agricoles et économiques travaillant aux services économiques des ambassades de France favorisent les rencontres grâce au montage de « clubs agro », par exemple, au sein desquels les entreprises et la DGPE échangent sur l'état du marché et les négociations avec les pays tiers.

Ce bureau travaille également avec Business France, un Etablissement Public industriel et commercial qui réalise des études et missions de prospection pour les entreprises.

Enfin, la DGPE travaille comme centralisateur et distributeur d'informations par zone géographiques, pour d'autres directions telles que la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation), la DGER (Direction Générale de l'enseignement et la Recherche) ou FranceAgriMer.

Les négociations sanitaires quant à elles, sont le cœur de métier de la DGAL avec le BEPT, (Bureau Export des Pays Tiers) et le BNEM (Bureau des Négociations Européennes et Internationales).

### **2.1.2. La DGAL (la Direction Générale de l'Alimentation)**

La négociation sanitaire pour l'ouverture ou le maintien de marchés agroalimentaires vers les pays tiers est l'une des missions de la SDASEI (Sous-Direction des Affaires Sanitaires Européennes et Internationales) chapeauté par le CVO (Chef Vétérinaire Officiel) qui participe directement aux négociations. Cette sous-direction est composée de deux Bureaux : le BEPT et le BNEM.

Lors d'un passage à la DGAL en date du 18 et 19 avril 2017 en compagnie de 3 autres ISPV, nous avons eu l'occasion de rencontrer quasiment toutes les personnes qui travaillent au sein de ces deux bureaux qui nous ont expliqué leur rôle à l'international.

#### **2.1.2.1. Le BEPT**

Ce bureau s'occupe des négociations sanitaires et phytosanitaires bilatérales pour l'ouverture ou le maintien de l'ouverture des marchés vers les pays tiers (hors UE). Il contribue à lever les barrières sanitaires et phytosanitaires en se basant sur les règles de l'OMC et notamment sur l'Accord SPS.

Les négociations menées par le BEPT s'appuient sur le cadre normatif international, mais elles reposent sur la négociation bilatérale. Il s'agit de mettre en avant les normes et les

principes internationaux en faveur des marchés français et de donner confiance, en justifiant, de la qualité des services vétérinaires français, du système de surveillance de la santé publique vétérinaire et de la rigueur de l'acte de certification sanitaire à l'exportation. Le BEPT intervient également en cas de crise sanitaire, de fermeture de marchés et transmet des informations et des instructions aux services déconcentrés certificateurs.

#### **2.1.2.2. Le BNEM**

Ce bureau assure la coordination avec la Commission Européenne et le suivi des négociations européennes et internationales en matière de politique agricole, alimentaire et forestière. Il appuie également les autres sous-directions de la DGAL pour la promotion des positions françaises lors des négociations.

Outre ses missions à l'UE, il suit les travaux en lien avec la DGPE, la DG Trésor et le MAEDI et défend les positions françaises pour les accords SPS de l'OMC, dans les organisations normatives (OIE, Codex Alimentarius, CIPV), la FAO et l'OCDE. Ses missions couvrent aussi les domaines de la coopération et de la promotion de l'expertise scientifique française à l'international.

### **2.2. Le Ministère de l'Economie de l'Industrie et du Numérique**

#### **2.2.1. La DG Trésor (La direction Général du Trésor)**

Une visite nous a été accordée en compagnie de trois autres étudiants de l'ENSV à la DG Trésor en date du 19 avril 2017, où un responsable et un autre agent au sein de cette direction nous ont bien expliqué les missions de la DG Trésor.

La direction générale du Trésor est au service du ministre en charge de l'Économie pour lui proposer et conduire sous son autorité les actions de la politique économique de la France et la défendre en Europe et dans le monde.

À ce titre, elle participe aux négociations financières et commerciales bilatérales et multilatérales et supervise l'aide au développement. Elle assure le soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises.

Pour les relations économiques de commerce extérieur, elle s'appuie sur le réseau des services économiques placés auprès des ambassades. Ce réseau de conseillers assure le suivi de la situation économique et financière des pays, les relations avec les autorités locales et l'appui aux grands contrats et aux négociations multilatérales. Ils constituent les relais indispensables de l'action diplomatique de la France en matière économique, par les démarches qu'ils sont amenés à effectuer auprès des autorités des pays d'accueil et l'organisation des déplacements ministériels.

### **2.2.2. La DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes)**

Au sein du ministère chargé de l'Économie, la DGCCRF veille au bon fonctionnement des marchés, au bénéfice des consommateurs et des entreprises.

La DGCCRF participe dans le commerce international par la délivrance, d'une part, des certificats pour l'exportation notamment le CERTEX qui donne aux autorités de contrôle des pays de destination des éléments suffisants de confiance dans les produits dont elles vont autoriser la commercialisation sur leur territoire, et d'une autre part, des certificats d'exportation relatifs à la conformité aux normes de qualité des fruits et légumes.

La DGCCRF est présente dans les instances européennes comme le réseau international des autorités de concurrence (ICN), réseau international de contrôle et de protection des consommateurs (RICPC), OCDE, OMC..., ainsi qu'à la commission du Codex Alimentarius.

### **2.2.3. La DGE (Direction Générale des Entreprises)**

Placée sous l'autorité du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, la DGE a pour mission de développer la compétitivité et la croissance des entreprises de l'industrie et des services. Ceci passe par le développement des nouveaux secteurs, notamment dans les services aux entreprises et à la personne, par le soutien et la diffusion de l'innovation et l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques, dans un objectif de croissance durable et d'emploi. A cet effet, elle analyse les meilleures pratiques internationales, écoute les acteurs économiques pour être une force de propositions des ministres dans tous les domaines de la compétitivité des entreprises.

Concernant les échanges commerciaux, elle renseigne les entreprises sur les règles de circulation des marchandises au sein de l'UE.

Enfin elle conseille les administrations dans leurs projets de réglementations européennes et constitue un point de contact avec la Commission Européenne et le comité des obstacles au commerce de l'OMC pour la notification des projets de réglementations.

### **2.3. Le MAEDI (Ministère des Affaires étrangères et du Développement international)**

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) conçoit et met en œuvre la politique étrangère de la France. Il se met au service des entreprises par la diplomatie économique qui sert à promouvoir les entreprises françaises sur les marchés extérieurs ainsi que l'attractivité de la France à l'étranger.

Le MAEDI partage la compétence du commerce extérieur avec la DG Trésor qui met à disposition son réseau de conseillers économiques et agricoles au sein du réseau diplomatique. Elle s'assure de la prise en compte des intérêts des entreprises au sein des enceintes économiques multilatérales telles que l'OMS, l'OCDE, le FMI, la Banque Mondiale.

Elle soutient les exportateurs français par la communication en transmettant des éléments de langage lors de déplacements officiels de membres du gouvernement ou lors d'accueil de délégations étrangères.

## **2.4. Les établissements et les autres organismes français qui interviennent dans le commerce international :**

### **2.4.1. FranceAgriMer**

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, exerce ses missions pour le compte de l'État, en lien avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).

L'unité d'Appui aux Exportateurs (UAEXP) une des deux unités de la Mission des affaires européennes et internationales a été mon lieu de stage. Elle s'occupe des exportations des produits agroalimentaires vers les pays tiers, en se mettant en contact directe avec les professionnels et leurs représentants (interprofessions, syndicats...) ce qui permet de les informer des évolutions règlementaires, des ouvertures ou fermetures de marchés et des modifications des listes des établissements autorisés à exporter, comme elle transmet leurs besoins à l'administration.

FranceAgriMer organise, finance et accompagne les visites d'audits officiels (nous avons pu suivre ce processus de près lors d'un audit égyptien qui a eu lieu du 18 au 28 avril 2017). Elle participe également avec la DGAL aux échanges informels bilatéraux avec les pays tiers sur les sujets SPS, lors des rencontres de l'OIE. Elle prépare la priorisation des couples pays/produits qui doivent être mis à l'agenda des négociations par la DGAL.

Elle intervient conjointement avec la DGPE, la DGAL et L'ENSV pour la formation des entreprises et des cadres d'état. (Nous avons suivi une formation technique lors notre stage à Franceagrimer concernant l'utilisation du logiciel TRACES à l'export en date du 28 mars 2018, organisée par FAM et l'ENSV au siège du MAA).

Elle gère Exp@don et Expadon 2 : outils dématérialisés de la certification sanitaire à l'exportation et des agréments des pays tiers.

La Mission des affaires européennes et internationales de FranceAgrimer intervient enfin dans la coordination de travaux d'experts français, la coopération internationale et la

promotion des productions françaises et du système sanitaire français via son Pôle Animation Export.

#### **2.4.2. Business France**

Cette structure est née de la fusion de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) et d'UBIFRANCE, Agence française pour le développement international des entreprises.

Concrètement, Business France est un opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française. Il valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Qu'il s'agisse d'exportation, d'investissement ou de partenariats internationaux, l'agence accompagne les entreprises françaises et internationales du début jusqu'à l'aboutissement de leurs projets, dans une démarche clairement orientée efficacité et résultats.

#### **2.4.3. Autres acteurs**

On peut citer comme autres entités susceptibles d'intervenir dans le processus d'exportation, les Chambres de Commerce et de l'Industrie, le programme de soutien à l'export de l'Union Européenne, les Régions, les douanes, les services vétérinaires déconcentrés en région et en département qui assurent la certification sanitaire à l'exportation, la Coface, qui apporte des garanties publiques d'assurance, et la Banque publique d'investissement (BPI).

On peut ainsi observer que de multiples acteurs, ministères, établissements sous tutelle des ministères, fédérations professionnelles, associations, syndicats sont impliqués dans le commerce extérieur des produits agroalimentaires avec des missions qui sont parfois redondantes entre acteurs.

## *Deuxième partie*

## **Les différents types d'agréments nécessaires pour exporter vers les pays tiers**

Il existe plusieurs catégories d'agrément export et plusieurs modalités de délivrance de l'agrément export.

### **1- Absence d'agrément spécifique :**

Le pays tiers ne demande pas d'agrément les établissements qui vont exporter vers son pays. Ainsi, pour le domaine animal, le pays tiers reconnaît l'agrément communautaire (d'emblée ou après une mission d'inspection). Pour le domaine végétal : cas général.

On peut citer les pays suivants :

- Quelques pays d'Amérique du Sud et d'Amérique Centrale : Bolivie, Equateur, Venezuela, Paraguay, Uruguay, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Costa Rica.
- Afrique (à l'exception de l'Afrique du Sud).
- Pays du Proche & Moyen-Orient (à l'exception de l'Egypte, Israël et l'Arabie Saoudite).
- Inde.
- Australie et Nouvelle-Zélande.

### **2- Exigence d'un agrément spécifique :**

Cet agrément est délivré soit après inspection exhaustive de tous les établissements candidats pour l'exportation, soit après inspection d'un échantillon d'établissements candidats (mission d'évaluation d'une filière).

Exemple de pays qui exigent un agrément spécifique avec une visite préalable des établissements candidats :

- Brésil.
- Egypte, Israël, Arabie Saoudite.
- Russie.
- Malaisie, Indonésie.
- Chine.

Nous allons développer dans le *chapitre 1* de notre mémoire un exemple d'audit pays que nous avons suivi au cours de notre stage à FranceAgriMer qui consistait à visiter tous les établissements candidats en vue d'obtention d'un agrément spécifique. Le pays auditeur en question est un pays musulman en l'occurrence l'Egypte. En outre, nous allons parler dans le *chapitre 2* du marché du halal qui n'est qu'une suite du chapitre précédent.

Par ailleurs, nous allons aborder en *chapitre 3* les questionnaires russes imposés à l'UE avant de faire des visites d'audit des établissements afin de maintenir les agréments spécifiques pour exporter en Fédération de Russie.

### **3- Pré-listing :**

Délégation de la délivrance de l'agrément export aux autorités sanitaires du pays exportateur avec ou sans dossier d'agrément spécifique.

Exemple de pays qui exigent un agrément spécifique avec un pré-listing :

- Argentine, Chili, Colombie, Pérou, Mexique, Panama.
- Afrique du Sud.
- Vietnam, Singapour, Philippines.
- Japon.
- USA.

La mise à jour se fait par les autorités françaises qui publient sur Exp@don (et Expadon 2) une liste d'établissements agréés validée automatiquement par les autorités sanitaires ou phytosanitaires du pays tiers.

Nous allons bien développer cette étape de validation des agréments ainsi que toutes les étapes que suit un agrément export depuis sa demande en télé-procédure jusqu'à sa validation par le pays tiers, et ce via l'outil d'Expadon 2 dans le **chapitre 4** de ce mémoire vu l'importance de ses services efficaces offerts aux professionnels et aux services de l'Etat.

## **Chapitre I :**

L'Egypte est un pays qui exige un agrément spécifique pour pouvoir exporter de France en Egypte avec une visite préalable de tous les établissements candidats. Dans ce contexte, une mission d'audit d'agrément des abattoirs de volaille et visites des établissements de viandes bovines et de volailles transformées a été effectuée du 18 au 27 avril 2017.

Nous étions associés à la préparation et au déroulement de cette mission, dans le but de suivre un audit système et d'agrément et de déceler les points forts et les points faibles afin de proposer des recommandations qui permettront de mener un bon audit et de le réussir.

### **1. Les étapes d'organisation d'une mission d'audit**

#### **1.1. Définir le champ de la mission et les objectifs à atteindre**

- Levée d'embargo ;
- Reconnaissance du système sanitaire français ;
- Reconnaissance des agréments UE ;
- Agrément individuel d'établissement.

Pour la mission Egypte les objectifs fixés sont :

- Agrément des abattoirs de viandes de volailles pour une durée de 3 ans à minima ;
- Validation du certificat sanitaire à l'export de viande bovine transformée avec des matières premières en provenance de tout abattoir agréé Egypte dans l'UE ;
- Validation du certificat sanitaire à l'export de bovins destinés à l'engraissement.

#### **1.2. Faire valider le champ et les objectifs de la mission**

- Proposition de la DGAL ;
- Proposition relayée par le service économique ou le service économique régional (SE/SER) au pays tiers ;
- +/- soutien de la Commission européenne.

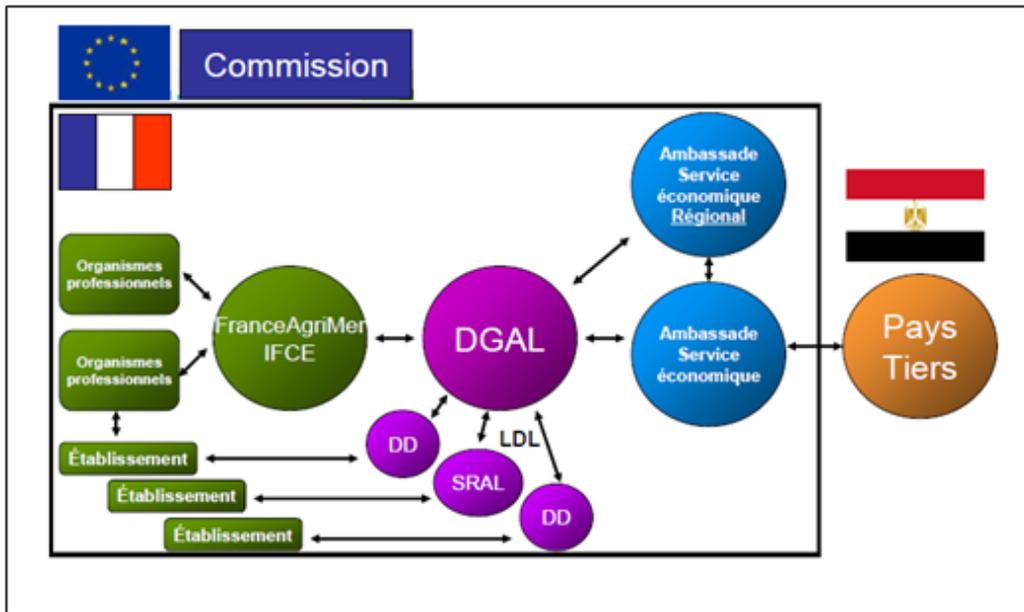


Figure 3 : Les acteurs impliqués dans l'organisation concertée des missions export.

### 1.3. Définir le référentiel d'audit

Cette étape est préparée par la DGAL :

- Réglementation pays tiers *versus* réglementation UE ;
- Protocoles sanitaires ;
- Certificats sanitaires officiels négociés ;
- Protocole d'accord phytosanitaire bilatéral.

Pour la mission Egypte une attention importante a été portée sur le sujet du halal, notamment sur la certification, les conditions d'abattage rituel, cahiers des charges halal et le respect du bien-être animal, en réalisant le fait que la délégation égyptienne est très exigeante sur ce sujet.

### 1.4. Définir le programme de la mission

La liste d'établissements à faire auditer est définie en fonction des objectifs de la mission (audit système, pré-listing, inspection systématique). C'est FranceAgriMer qui la détermine en concertation avec les organismes professionnels et les professionnels.

Pour la mission Egypte, il s'agit d'une inspection systématique de tous les établissements candidats. Elle s'est étalée sur 6 journées d'inspection, 9 établissements ont été audités dont 4 abattoirs volailles et 5 ateliers de transformation volailles et/ou bovins.



Figure 04 : Répartition des établissements audités

### 1.5. Préparation de l'audit

Préparer et réussir un audit d'un pays tiers est une étape clé de l'obtention de l'agrément export. Elle se fait avec les autorités sanitaires ou phytosanitaires du pays tiers, avec les services économiques en ambassade et avec les services de contrôle et les opérateurs français.

Le travail préparatoire est piloté par DGAL par la SDASEI notamment le BEPT qui contacte les services déconcentrés (DD(CS) PP, SRAL...) afin de consulter les établissements par les services de contrôle et par l'intervention de FranceAgriMer via les fédérations et les interprofessions.

### 1.6. Validation finale officielle

Un courrier d'invitation officielle des services officiels français est adressé aux autorités sanitaires et phytosanitaires du pays tiers, dans l'attente d'une réponse écrite du pays tiers.

### 1.7. Préparer la logistique

Après avoir la confirmation de la venue de délégation auditrice, on procède à la collecte des informations de cette dernière via les services en ambassade :

- informations nécessaires sur la délégation d'inspecteurs du PT (nom, prénom, sexe, n° du passeport, la langue, taille des chaussures et de blouse...);
- modalités de sortie du territoire des inspecteurs (invitation nominative, ordre de mission, visa...);
- niveau de confort attendu ;

A noter que les différences culturelles et religieuses sont à prendre en compte, c'est le cas de l'Egypte qui est un pays musulman.

## **1.8. Préparation de l'audit**

### **1.8.1. Préparation au sein de l'entreprise**

Des conseils pour l'accueil d'une délégation sont adressés aux entreprises soit de la part de FranceAgriMer soit de la part des DD, à savoir quelques-uns :

- Veiller à ce que le site soit bien sécurisé à l'arrivée de la délégation (barrière baissée, portail fermé...);
- Un drapeau pourra être dressé au niveau de l'entrée du bâtiment (en plus d'un drapeau français et idéalement d'un drapeau européen) ;
- Les abords de l'entreprise doivent être en bon état. (Dans tous les cas, éviter que du vieux matériel non-utilisé soit stocké à l'extérieur de l'établissement. S'il y a des zones de travaux, qu'elles soient bien identifiées, protégées. Tondre la pelouse...);
- Prévoir du café, du thé et de l'eau chaude, éventuellement des fruits...
- Disposition des participants en salle de réunion : prévoir de regrouper au maximum les personnes par pays et par fonction (opérateur/administration). L'interprète devra être placé à côté de la délégation, avec suffisamment de place autour pour pouvoir déposer des documents, voire pour qu'une personne de l'entreprise se déplace pour bien expliquer les choses ;
- Prévoir l'inscription des noms en français et dans la langue des auditeurs (ou à défaut en anglais) en salle de réunion pour les différents participants sur des chevalets posés sur la table ;
- Pour la présentation de l'entreprise, idéalement il faudrait pouvoir la projeter sur un écran le jour de l'audit et la personnaliser sur l'export. La présentation doit durer entre 20 et 30 minutes. Elle peut être suivie d'une présentation du programme de la journée (modifiable éventuellement selon les demandes des auditeurs) et du circuit de visite, si possible (utiliser un plan des locaux affiché sur un mur, par exemple). Eviter de retracer tout l'historique de l'entreprise lors de l'accueil ;
- Préciser si les photos sont autorisées ou non, Il est en général mal perçu d'interdire complètement la prise de photographies, mais des restrictions sont en général bien acceptées ;
- Prévoir idéalement un accès à internet ;

- Documents que l'entreprise doit avoir à disposition : PMS, plan de l'établissement, circuit du personnel, circuit des produits, diagramme de production, résumé sur une page du plan HACCP, certification et cahier des charges halal, les comptes rendus des audits internes et les rapports d'inspection des services vétérinaires...

### **1.8.2. Préparation avec les services de contrôle français**

La DD(CS) PP doit disposer des documents concernant :

#### **L'établissement audité :**

- Un document officiel attestant de l'agrément communautaire ;
- Les rapports d'inspection de l'établissement ;
- Les derniers certificats sanitaires d'export si l'établissement audité exporte.

#### **Les entrepôts avec lesquels travaille l'établissement audité :**

- Document officiel attestant de l'agrément communautaire de l'entrepôt et de son agrément «export » ;
- Le plan de l'entrepôt avec identification précise de la zone de stockage des produits exportés.

#### **Se préparer à répondre à des questions d'ordre plus général portant sur :**

- L'organisation des inspections par les services vétérinaires : comment se fait la programmation des inspections ? combien d'agents ? Quelle formation ?
- L'organisation de la certification : qui signe les certificats ? y a-t-il des contrôles documentaires et physiques avant expédition ? Comment ces contrôles sont-ils réalisés ? à quelle fréquence ? Qui pose les scellés ?
- Les données de santé animale au niveau national et départemental confirmant notamment le statut des élevages fournisseurs ? (*Prévoir de pouvoir contacter rapidement un collègue appartenant au service en charge de la santé animale*).

## **2. Déroulement de l'audit**

### **2.1. Accueil de la délégation étrangère**

La délégation Egyptienne composée de deux personnes été accueillie à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle le lundi 17 avril 2017 et acheminée à l'hôtel.

## 2.2. Réunion d'ouverture

La réunion d'ouverture avec la délégation égyptienne s'est tenue le mardi 18 mai 2017 au siège de la DGAL sous la présidence de la SDASEI et du BEPT et en présence de FranceAgriMer, d'un interprète et de 4 stagiaires de l'ENSV de Lyon. Après le mot de l'accueil et les présentations des personnes présentes, l'objet de la mission a été rappelé et des présentations techniques spécifiques ont été données avant de s'envoler vers le sud de la France en début d'après-midi pour visiter le premier établissement.

## 2.3. Visite de l'établissement

Neuf établissements ont été visités en six jours. Globalement, tous les établissements ont respecté les consignes qu'on leur a données :

- Un bon accueil a été réservé à chaque fois pour la délégation (une équipe qui nous attendait, des drapeaux de l'extérieur « **Figure 5** »...);
- Message de bienvenue à destination des inspecteurs étrangers et signalétique claire illustrée et en anglais « **Figure 06** » ;
- Respect des réglementations les plus élémentaires devant les auditeurs.
- En réunion d'ouverture sur les sites : des présentations autour de table, présentation de l'établissement, présentation du déroulement de la visite « **Figure 07** » ;
- Dans la salle de réunion, des chevalets, des documents distribués, des fanions, un vidéo-projecteur, à boire et à manger « **Figure 08** » ;
- Déroulement de la visite :
  - Des prises de notes (remarques, non-conformités...);
  - Des questions courtes pour ne pas tarder dans les lieux inspectés ;
  - Interprète, auditeurs et responsable qualité ou directeur du site toujours de devant et le reste regroupé suivant, écoutant et intervenant quand il le fallait ;
  - Dans les abattoirs, les auditeurs tardaient et posaient beaucoup de questions sur le halal et les conditions d'abattage « **Figure 09 et 10** » ;

## 2.4. Contrôle documentaire

Les auditeurs ont toujours effectué ce contrôle après chaque audit établissement, et les responsables du site audité ont tenu à disposition l'ensemble des documents relatifs au programme qualité de l'établissement et à son contrôle, notamment les documents concernant le halal qui sont souvent demandés.

Les auditeurs égyptiens préféraient donner leurs remarques à chaud à la fin de chaque visite sans donner de décision finale concernant l'agrément.

## 2.5. Réunion de clôture (débriefing)

La réunion de clôture s'est tenue le jeudi 27 avril 2017 au siège de la DGAL, les mêmes services de la réunion d'ouverture ont été présents.

En préambule la délégation égyptienne a souligné le bon accueil, la transparence, la disponibilité et le professionnalisme des opérateurs, des services vétérinaires français et de FranceAgriMer. Après, elle a donné un bilan général des visites des établissements effectuées, en relevant les non-conformités jugées majeures, sans rentrer dans le détail des constats pour chaque établissement car un rapport détaillé sera transmis à la DGAL et un délai sera donné pour la mise en œuvre de mesures correctives éventuelles.

La DGAL, à son tour, a apporté des éléments d'information et de clarification sur quelques remarques faites par les auditeurs en s'appuyant sur la réglementation en vigueur (française et UE). Elle a indiqué aussi que dès la réception du rapport du GOVS (General Organization for Veterinary Services), les mesures correctives seront demandées aux établissements concernés avec un calendrier de mise en œuvre qui seront communiqués au GOVS. Préalablement, un autre calendrier spécifique pour les mesures correctives demandant plus de temps et d'investissement.

En fin de réunion, les discussions ont porté sur les exportations de bovins vivants vers l'Egypte.

## 2.6. Les à-côtés

Des cadeaux symboliques ont été offerts à la délégation auditrice, des photos de souvenir « *Figure 11* » et un déjeuner pour bien clôturer la mission.



*Figure 05 : Drapeaux de la France, de l'Egypte et de l'UE de l'extérieur*



*Figure 06 : Message de bienvenue*



**Figure 07 :** Présentation du déroulement de la visite



**Figure 08 :** Chevalets, documents distribués, des fanions, vidéo-projecteur, à boire et à manger



**Figure 09 :** Abattage rituel par un sacrificateur habilité



**Figure 10 :** Conditions de protection animale lors de l'abattage



**Figure 11 :** Photo souvenir lors de la clôture de la mission

A l'issue de cette mission, nous avons rédigé un article qui a été publié sur le site de FranceAgriMer en date du 03 mai 2017.

03/05/2017 -

## Audit d'agrément des établissements pour l'exportation de volailles vers l'Égypte

Retour



Une mission d'inspection en vue de l'agrément d'établissements pour l'exportation de volailles vers l'Égypte s'est déroulée du 18 au 27 avril 2017. Neufs établissements (abattoirs de volaille, établissements de transformation des produits de viande de volaille ou de bovins), répartis sur cinq départements, ont été audités.

Des établissements de transformation de viande bovine ont aussi été visités dans l'objectif d'ouvrir le marché de la viande bovine transformée, notamment le *corned beef*; un certificat sanitaire est en cours de négociation.

Enfin, cette visite a été l'occasion, pour la Direction générale de l'alimentation (DGAL), d'évoquer avec les autorités égyptiennes le sujet de l'exportation des bovins vivants – en l'occurrence, les animaux d'engraissement et les génisses gestantes. L'accueil a été favorable, avec la perspective d'une nouvelle rencontre en marge de la session générale de l'Office international des épizooties (OIE), du 22 au 26 mai, à Paris.

**Figure 12:** Article d'audit d'agrément des établissements pour l'exportation de volailles vers l'Égypte  
**Source :** <http://www.franceagrimer.fr/>

### 3. Recommandations

- ✓ Bien accueillir une délégation étrangère, cela commence dès l'extérieur de l'établissement ;
- ✓ Message de bienvenue à destination des inspecteurs étrangers et signalétique claire illustrée et en anglais ;
- ✓ Veiller à ce que tous les établissements audités se conforment totalement et d'une façon pérenne avec la réglementation en vigueur (française et/ou européenne) ;
- ✓ Respect des réglementations les plus élémentaires devant les auditeurs (émargement obligatoire en exploitation, les bonnes pratiques d'hygiène) ;
- ✓ Toujours faire ce qui est écrit et écrire ce qui est fait ;
- ✓ Rarement opportun d'aborder l'historique de création de l'entreprise ou son organisation administrative ;
- ✓ Faire en sorte que ce soit la personne la plus à même de répondre qui prenne la parole ;
- ✓ Ne pas hésiter à dire : « Je ne sais pas, je vais me renseigner », plutôt que de répondre sans connaître précisément la réponse ;
- ✓ Eviter les bidons et les cartons isolés qui attirent l'œil des auditeurs ;
- ✓ Prévoir - dans la mesure du possible - une zone dédiée et identifiée de stockage des matières premières, des produits finis... (Pour les produits Halal) ;
- ✓ Prévoir un matériel audio adapté et fonctionnel (dans les établissements bruyants) ;
- ✓ Attendre que l'interprète traduise avant de prendre la parole ;
- ✓ Privilégier la langue de travail, même si l'on maîtrise la langue des auditeurs ;
- ✓ Eviter les conversations parasites ;
- ✓ Ne pas être impressionné par les auditeurs ;
- ✓ Rester calme en toute circonstance ;
- ✓ Bien répondre aux questions, ni trop, ni trop peu ;
- ✓ Ne pas se lancer dans des digressions qui sont souvent incompréhensibles, voire périlleuses ;
- ✓ « Oui. », « Non. » sont deux bonnes réponses ;
- ✓ SBAM : Sourire, Bonjour, Au revoir et Merci.

Outre les aspects sanitaires, la problématique de l'exportation vers les pays musulmans soulève la question du *halal*. Si le marché du halal offre l'opportunité de nouveaux marchés vers certains pays, dont ceux de l'Egypte, les entreprises françaises productrices désireuses d'exporter sont confrontées à la difficulté d'accès aux marchés halal, c'est ce qui nous à pousser à développer cette problématique dans le chapitre suivant.

## Chapitre II :

### **1. Le marché halal dans le monde : la France n'est pas forte là où se situent les principaux marchés**

Avec une population mondiale musulmane de 1,8 milliard de personnes (30% de la population mondiale en 2025), le marché du halal est stratégique (entre 300 et 600 milliards de dollars en 2015 selon le World Halal Forum, notamment en Malaisie, Indonésie, en Turquie et dans les pays du Golfe, suivant les périmètres retenus : viandes seules, agroalimentaire, chaînes logistiques etc.). Les thématiques concernent aussi bien le secteur agricole et agroalimentaire que les secteurs pharmaceutique, cosmétique, financier et les prestations de service (arrivée sur le marché notamment de tour operators halal etc.).

Par ailleurs, les exportations françaises agroalimentaires vers le Moyen-Orient représentent 2,8 milliards USD, tandis que 50 % des exportations françaises agricoles vers le Moyen-Orient sont destinées au Conseil de Coopération du Golfe (Arabie Saoudite : 30 % – Emirats Arabes Unis : 15 % – autres pays : 5 %). Les exportations de produits agroalimentaires français vers l'ASEAN (zone dans laquelle la France est le 1<sup>er</sup> exportateur européen de produits agricoles et agroalimentaires) représentent près de 2 milliards USD. Par exemple, les exportations vers l'Indonésie représentent environ 190 000 millions USD, dont la moitié de produits laitiers, et pour la Malaisie 170 000 millions USD.

### **2. Enquête sur les exports de produits halal auprès des services économiques ou des services économiques régionaux : accès au marché et opportunités export**

Dans le cadre des actions à mener au niveau national dans le domaine de l'export de produits agro-alimentaires halal, les Services Economiques, en lien avec les Conseillers pour les affaires agricoles, ont réalisé une enquête en 2016 sur leur marché dans les pays importateurs de produits halal, ainsi qu'une étude de l'offre halal dans les pays exportateurs de produits halal.

Les pays importateurs ciblés sont : Afrique du Sud, Afghanistan, Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Côte-d'Ivoire, Egypte, Emirats-Arabes Unis (EAU), Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maroc, Nigéria, Oman, Pakistan, Philippines, Qatar, Sénégal, Singapour, Soudan, Syrie, Thaïlande, Turquie, Tunisie, Yémen.

L'enquête réalisée dans les pays importateurs vise à mieux connaître la situation du marché halal, les fournisseurs, ainsi que les exigences de ces pays en matière de certification halal. Elle vise également à identifier les actions de promotion envisageables de l'offre française.

Les pays exportateurs ciblés sont : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie ; Argentine,

Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Etats-Unis, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Russie.

L'étude de parangonnage dans les pays fournisseurs a permis de mieux connaître la structuration de l'offre halal dans ces pays et d'identifier les pratiques et les organisations permettant de faciliter l'export des produits halal.

L'enquête couvre tous les produits halal, au-delà du seul secteur agro-alimentaire mais à l'exclusion de la finance islamique.

### Qu'est-ce que le halal ?

Dans l'islam, le terme *halal*, par opposition à *haram*, signifie licite. L'alimentation halal désigne tous les produits manufacturés, produits ou commercialisés conformément aux dispositions de la loi islamique. Une viande halal est une viande obtenue à partir d'un animal licite, sain et sacrifié selon l'abattage rituel islamique.

*Halal* : licite / autorisé

*Haram* : illicite / interdit

## 2.1. Restitution de l'étude des Services économiques (conseillers agricoles)

Cette étude a démontré que les pays forts consommateurs ne sont généralement pas les producteurs (Brésil, Inde, Etats-Unis). Les pays importateurs fixent leurs exigences au niveau réglementaire ou normatif avec un risque de surenchère et de développement de barrières au commerce international (OTC). Le champ du *halal* a tendance à s'élargir au-delà des DAOA aux boissons, produits cosmétiques, pharmaceutiques, vêtements...

Par ailleurs, l'offre française vise à couvrir les besoins du marché national, néanmoins, les exportations de produits carnés sont difficiles à quantifier. La certification *halal* est très fragmentée et l'offre française pas toujours visible.

L'enquête réalisée dans les pays importateurs visait à mieux connaître la situation du marché *halal*, les fournisseurs, ainsi que les exigences de ces pays en matière de certification *halal*. Elle visait également à identifier les actions de promotion envisageables de l'offre française.

La réponse reste attendue pour certains pays ; il est parfois difficile de disposer d'informations. Les informations sur les principaux pays partenaires néanmoins sont disponibles. Il apparaît toutefois des difficultés pour disposer de données chiffrées.

### 2.1.1. Principaux résultats pour les pays importateurs

- Pays favorables à l'offre française : Arabie Saoudite (charcuterie *halal* de qualité), EAU, Pakistan, Turquie (problème concurrentiel), Malaisie et Singapour (produits de qualité) ;

- Pays peu favorables à l'offre française : Afrique du Sud, Algérie, Inde, Indonésie (sauf produits de luxe), Iran (sauf sur place), Koweït ;
- Fournisseurs : souvent déjà implantés, proximité géographique ou non ;
- Exigences *halal* très fortes en Malaisie & Indonésie, fortes pour le GCC (Conseil de coopération du Golfe), Iran, assez fortes en Turquie ;
- Offre France : pas toujours connue ni visible, image de qualité, marché de masse (volailles) ou de niche (foie gras *halal*) ;
- Promotion : identification des événements, salons ...
- Labellisation : exigences variées, peu centralisée sauf Malaisie & Indonésie ;
- Secteurs agro-alimentaire variés : produits carnés, transformés, secs...

L'étude dans les pays fournisseurs a permis de mieux connaître la structuration de leur offre *halal* et d'identifier les pratiques et les organisations permettant de faciliter l'export des produits *halal*.

### 2.1.2. Principaux résultats sur les pays exportateurs :

- Principaux exportateurs :
  - Union européenne : Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne (viande BV, volaille), Portugal ;
  - Hors Union européenne : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Etats Unis, Inde, Nouvelle Zélande
- Pas d'interlocuteur unique pour les questions religieuses dans la grande majorité des cas !
- Points forts : démarches privées de certification, communication, promotion du « made in » y compris (mais pas uniquement) *halal* (Italie), financement promotion (Canada, Etats-Unis), *halal* expo Europe avril 2016, protocoles d'accords bilatéraux, invitation diplomates, séminaires, acceptation ou pas de l'électronarcose ;
- Secteurs agro-alimentaires : produits carnés, produits laitiers.

## 2.2. Conclusions

- L'enquête a atteint ses objectifs en termes de collecte des informations dans les pays importateurs, et de comparaison avec les pays exportateurs ;
- Elle permet de mettre à jour des conditions d'accès au marché *halal* ;
- Elle permet de relativiser la situation française (considérée comme spécifique) et de mettre en évidence le rôle primordial du secteur privé dans le développement d'une certification *halal* reconnue ;
- Promotion : l'offre française bénéficie d'une image de qualité mais n'est pas toujours visible, et notamment pas l'offre *halal* ; cette offre ne doit pas se limiter aux produits carnés ;
- Les salons *halal* ont été identifiés.

### 2.3. Perspectives, suites envisageables

- Conditions d'importation (accès au marché) : information des professionnels (fiches pays), information Commission, dialogue avec les pays tiers, actions au sein des instances internationales ;
- Meilleur encadrement de la certification par le secteur privé : accent à mettre sur l'accréditation pour répondre à la demande de certains pays (EAU) ;
- Développement de la promotion privée de l'offre *halal* française pour accroître sa visibilité (chapitre suivant).

### 3. Plaquette de promotion de l'offre agroalimentaire française sur les marchés halal

En France, au sens étatique, le halal désigne un mode d'abattage rituel, tout comme le *cashé*. Cet abattage est garant du libre exercice des pratiques religieuses dans le respect des dispositions réglementaires relatives à la protection animale, l'hygiène alimentaire et la protection de l'environnement.

Héritée de l'histoire, cette diversité est une richesse pour l'export : vu la différence des exigences de nos pays clients, notre offre peut répondre à des besoins divers. Néanmoins, elle n'est pas aisément compréhensible pour ceux-ci qui, outre la nécessité d'intégrer le fonctionnement de la « laïcité à la française » (qui leur empêche d'avoir un homologue officiel au sein de l'Etat), doivent faire face à des interlocuteurs religieux divers.

Pour ce faire, une plaquette présentant l'offre française à destination des marchés halal est en préparation par FranceAgriMer - dont nous étions en charge depuis notre arrivée en tant que stagiaire avec les interprofessions.

Cette plaquette présentera les produits agricoles et les produits des industries agroalimentaires français, la réglementation européenne et française (OIE, *Codex Alimentarius*, OMS, la CIPV, le paquet hygiène), le dispositif sanitaire de l'alimentation, l'excellence du système de contrôle sanitaire français (ANSES, DGAL, la DG Santé et Sécurité sanitaire des aliments), l'abattage rituel, les conditions et cahiers des charges Halal, ainsi que d'autres volets en relation avec la thématique.

Le texte de cette brochure est révisé suite aux commentaires de la DGAL, et puis diffusé aux professionnels pour avis et pour caler le texte définitif. Des corrections ont été apportées, puis proposées pour la traduction pour une insertion dans la plaquette. Cette version définitive et les fichiers sources pour la mise en forme et l'édition de la plaquette seront ensuite fournis aux professionnels pour qu'ils puissent utiliser cet outil dans leurs opérations de promotion.

Le MAEDI souhaite pouvoir utiliser cette plaquette lors des événements qu'il organise, notamment sous l'égide des ambassadeurs. Il lui est vivement conseillé de caler les modalités de cette utilisation.



Figure 13 : Model de la première page de la plaquette halal

## Chapitre III :

### 1. Historique de l'embargo russe sur certains produits agro-alimentaires

Suite à la parution du décret russe du 6 août 2014 n°560 visant à « adopter de mesures économiques spéciales pour assurer la sécurité de la fédération de Russie », un embargo sur certaines denrées alimentaires a été mis en place. Le texte prévoit l'interdiction pendant un an des importations d'une liste nominative de produits : viande, produits de la pêche, produits laitiers, fruits, légumes et quelques autres types de produits préparés.

Les pays concernés sont les Etats Membres de l'Union européenne, les États-Unis, l'Australie, le Canada et la Norvège.

Parmi les produits pouvant encore être exportés, on notera les vins et spiritueux ainsi que les eaux minérales, les animaux vivants, les œufs de consommation, le miel, les graisses, la viande fraîche chevaline et ovine, les plantes non destinées à la consommation et les abats (bœuf). Ces mesures ne sont pas motivées par des considérations sanitaires et phytosanitaires ; elles n'ont pas été notifiées à l'OMC dans le cadre de l'accord SPS.

Par ailleurs, il est rappelé que la France faisait déjà l'objet d'embargo pour les produits suivants :

- ✓ Bovins, ovins et caprins vivants et leur matériel génétique : embargo depuis février 2012 suite à l'épizootie de maladie de Schmallenberg ;
- ✓ Pommes de terre et certaines plantes en pot et végétaux destinés à la plantation : embargo sur toute l'UE depuis juillet 2013 suite à des non conformités phytosanitaires ;
- ✓ Viande de porc, porc vivant et matériel génétique : embargo sur toute l'UE depuis janvier 2014 suite à l'épizootie de peste porcine africaine à l'est de l'UE.

En mois de juin 2015, un décret de prolongation de l'embargo a été signé par Poutine et annonçait une prolongation de 12 mois à compter du 6 août 2015.

En 2016, on a encore prolongé cet embargo jusqu'au 31 décembre 2017 à compter du 6 août 2016.

En mois de février 2017, Les autorités russes ont indiqué qu'elles allaient procéder au délistement des entreprises qui n'exportent plus depuis plus de 3 ans et à la suspension de celles qui n'exportent pas depuis plus de 18 mois mais moins de 3 ans.

Cette décision vise tous les pays du monde exportant en Russie. Elle impactera aussi les exports dans toute l'UEEA (Union Economique Eurasiatique), étant donné que c'est la liste russe qui fait foi dans ces pays (Biélorussie, Kazakhstan, Arménie).

## **2. Questionnaires russes**

### **2.1. Contexte :**

Dans le cadre du maintien des agréments pour l'exportation et après la suspension temporaire de tous les agréments mi-février, les autorités russes ont informé la Commission Européenne qu'elles exigeaient la transmission de questionnaires "pays" et "entreprises" avant le 1er juin 2017 pour toutes les entreprises n'ayant pas exporté au cours des derniers 18 mois. Pour ce faire et afin de réussir cette mission, FranceAgriMer nous a désigné en tant que coordinateur de ce projet.

Pour chaque filière, il y a deux questionnaires à compléter : un « questionnaire pays » à remplir par les autorités sanitaires du pays (DGAL pour la France) et un « questionnaire entreprise » à remplir par chaque entreprise ayant un agrément export Russie.

Les 6 questionnaires "filières" transmis sont les suivants : Viandes (porc et bovin) ; Viandes (volailles) ; Produits transformés à base de viande ; Alimentation animale (sourcing animal) ; Lait et produits laitiers ; Produits de la pêche.

Les entreprises concernées par ce questionnaire sont celles qui disposent d'un agrément pour exporter en Fédération de Russie et n'ont pas exporté depuis au moins 18 mois.

Afin de faciliter la consolidation de ces centaines de questionnaires "entreprises" que nous avons dû centraliser avant leur transmission à Moscou, nous avons demandé aux entreprises qui ne transmettront pas de questionnaire de nous l'indiquer en répondant tout en précisant son numéro d'agrément et la raison sociale :

- soit dans le cas où l'entreprise a exporté au cours des 18 derniers mois (cas notamment des filières non soumises à embargo économique) et dans ce cas elle doit nous transmettre la date et le numéro du dernier certificat sanitaire d'exportation ;
- soit l'entreprise renonce à son agrément export Russie et Union Economique Eurasiatique.

Nous avons attiré l'attention des entreprises n'ayant pas exporté au cours des 18 derniers mois que le non remplissage du questionnaire aboutit au délistement et que le relistement sera très compliqué.

### **2.2. Les circuits de la remontée de l'information**

Après plusieurs réunions et conférences téléphoniques avec la DGAL, l'AFRAA (Association France Russie pour l'Agroalimentaire) et le bureau du conseiller agricole de France en Russie, nous avons opté pour les circuits suivants :

#### **a. Fédérations membres de l'AFRAA :**

FranceAgriMer a sollicité l'appui de l'AFRAA de centraliser les réponses des entreprises via les fédérations.

Nous avons demandé aux entreprises d'envoyer leurs questionnaires remplis avant le vendredi 28 avril à l'adresse courriel suivante : [contact@afraa.fr](mailto:contact@afraa.fr)

**b. Fédérations non membres de l'AFRAA :**

Nous avons demandé aux entreprises d'envoyer leurs questionnaires remplis avant le vendredi 28 avril à l'adresse courriel suivante : [export@franceagrimer.fr](mailto:export@franceagrimer.fr) (Il est mentionné que la coordination sera assurée à FranceAgriMer par **Samir HAMIRIA**).

**c. Détails pratiques exigés pour compléter ces questionnaires**

1. Remplir le questionnaire en anglais (l'éligibilité de l'anglais est en cours de vérification)
2. Envoyer le questionnaire rempli par courriel exclusivement en format .doc (et pas en .pdf)
3. Objet de message : RUSSIE / QUESTIONNAIRE / indiquer la filière / N° d'agrément (FRxx.xxx.xxxCE)
4. Nom de la PJ : Reprendre le nom initial de la PJ vierge auquel sera ajouté le N° d'agrément (FILIERE - FRxx.xxx.xxxCE.doc)
5. Dans le questionnaire, les libellés des rubriques 1.1, 1.2, 1.4 (Raison sociale, N° d'agrément, Adresse) devront être STRICTEMENT identiques à ceux figurant sur les listes des autorités russes (ROSSELKHOZNDZOR).
6. Remplir la partie 1 du questionnaire.
7. Préparer les documents demandés selon la liste de la partie 2 « Documentation ». Ces documents ne sont pas à transmettre à ce stade. Ils seront demandés par les inspecteurs russes lors de leur venue éventuelle en France pour un audit. Nous avons rappelé les entreprises que toute la réglementation russe à maîtriser est en ligne sur le site de Franceagrimer.

**2.3. Déroulement et bilan de la mission**

FranceAgriMer et l'AFRAA ont centralisé les réponses des entreprises et ce depuis le 29 mars 2017 jusqu'au 15 mai 2017, après de multiples relances via les fédérations et les DDPP.

Le travail a été finalisé et mis sur une clé USB, que nous avons transmis à la DGAL le 16 mai 2017. Cette dernière a remis le travail complet après l'ajout « des questionnaires pays » remplis par les autorités sanitaires du pays aux autorités russes en date du 25 mai 2017 lors des journées de la session générale de l'OIE à Paris.

A la fin de la collecte de ces questionnaires nous avons pu compter ce qui suit :

- Nombre de questionnaires remplis : 325
- Nombre d'entreprises qui ont exporté au cours des 18 derniers mois : 64
- Nombre d'entreprises qui ont renoncé à leur agrément : 23
- Nombre de réponses : **412/516 agréments.**

## Chapitre IV :

### Modalités de gestion de listes d'établissements agréés pour exportation

#### 1. Gestion des dossiers export

La DGAL a confié à FranceAgriMer la constitution et la mise à jour des listes d'établissements agréés pour l'exportation depuis le 2 mai 2012. Cette mission est réalisée par l'unité d'appui aux exportateurs.

Les procédures de gestion de ces dossiers sont manuelles, mais elles sont en cours d'automatisation dans le cadre de la future plate-forme SPS export (Expadon 2).

L'optimisation du traitement des demandes est fortement corrélée avec la qualité des dossiers, d'où la mise en place d'outils de gestion : check-list, mise en ligne des procédures sur le site internet de FranceAgriMer...

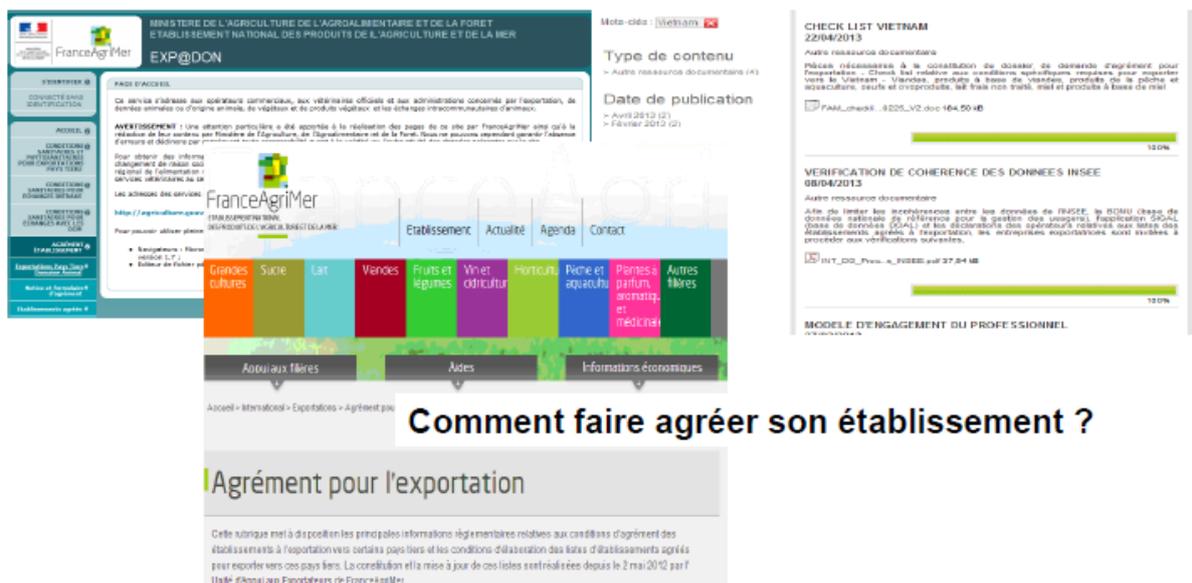


Figure 14 : Aide en ligne de la gestion des dossiers export

Chaque opérateur doit s'assurer de la complétude de son dossier et la vérification des données administratives (INSEE)...Les services déconcentrés à leur tour font une analyse fine de la forme et du fond des dossiers, et ils y apportent un appui technique aux exportateurs. FranceAgriMer après la réception des dossiers, elle analyse la forme, la compilation et elle les envoie à la DGAL. Cette dernière va les transmettre par voie officielle vers les pays tiers via l'ambassade. Ainsi, l'actualisation des listes d'agrément export sera faite.

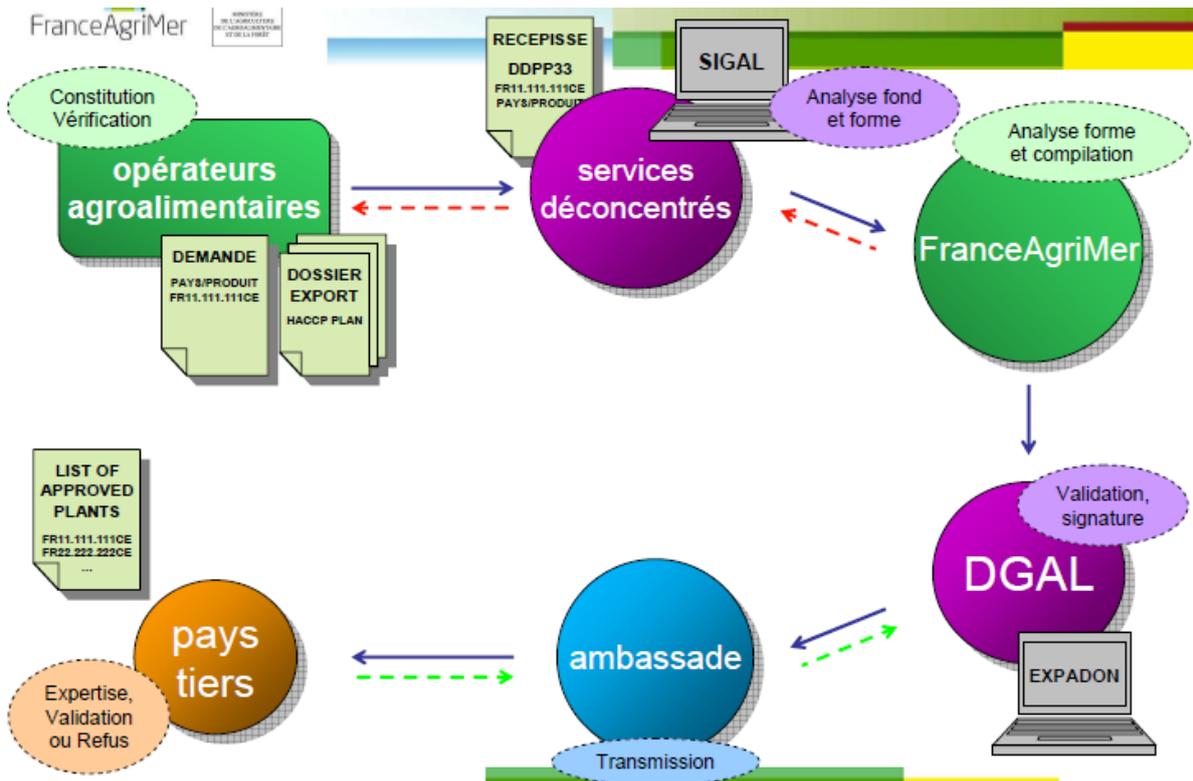


Figure 15 : Circuit des dossiers export

## 2. Origines et objectif du programme Expadon 2

Le programme Expadon 2 procède du constat que l'efficacité à gérer les procédures sanitaires et phytosanitaires (SPS) nécessaires à l'exportation (et notamment la délivrance des certificats SPS) correspond à un besoin majeur pour accompagner les exportations françaises et permettre une plus grande fluidité des procédures. Il est en fait probable que des pays importateurs exigent, à l'avenir, un dispositif dématérialisé (jugé plus fiable que les échanges de certificats actuellement en vigueur).

Ce besoin a été identifié tant par les filières professionnelles, qui l'ont exprimé à plusieurs reprises – programme stratégique IAA, Comité Asie – que par les pouvoirs publics, dans le cadre de la priorité donnée à l'exportation. Expadon 2 a donc été érigé comme une priorité du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en constituant l'une des actions prévues par le Contrat de la filière agroalimentaire pour encourager l'organisation collective à l'export et faciliter les démarches des entreprises.

En effet, le logiciel actuel, Exp@don, créé en 1998, constitue désormais un outil aux fonctionnalités limitées en termes de télétransmission, de téléprocédure ou de convivialité : si il offre une base de données intéressantes sur les conditions SPS à l'exportation vers les pays tiers d'animaux, végétaux et produits agroalimentaires et sur les conditions d'échange dans l'Union européenne d'animaux vivants, ses fonctionnalités en termes de télétransmission restent restreintes, limitant ainsi la fluidité des opérations et toute évolution

vers la e-certification. Ainsi ce logiciel ne répond plus aux attentes ni des services, ni des opérateurs, situation qui conduirait à terme à une perte de compétitivité.

Pour répondre à cet enjeu, le programme Expadon 2 a été lancé, avec l'objectif de fournir un service efficient aux professionnels et aux services de l'Etat. Il est cofinancé et porté conjointement par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (DGAL) et FranceAgriMer (dont l'administration et l'informatique).

### 3. Services prévus dans Expadon 2

Cette plateforme fournira sept fonctionnalités (ou modules) aux exportateurs et aux services utilisateurs (Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), FranceAgriMer, Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Directions départementales en charge de la protection des populations (DD(CS)PP), Services économiques des Ambassades de France à l'étranger, etc.) ainsi qu'une fonctionnalité dédiée aux importateurs :

#### ➤ **Gestion des demandes d'agrément des établissements à l'export (module agrément) :**

La gestion (candidature, suivi et instruction de la demande d'agrément à l'exportation) des établissements agréés à l'exportation sera dématérialisée.

Nous allons développer davantage cette fonctionnalité dans le sous - chapitre 5, car nous avons participé activement à la préparation de son déploiement en production lors de mon stage.

- **Délivrance des certificats SPS pour les produits exportés ;**
- **Traitement des notifications SPS de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;**
- **Communication en période de crise ;**
- **Information collaborative sur les dossiers priorisés de négociation SPS ;**
- **Tableaux de bord ;**
- **Information sur les marchés export, de nature règlementaire, économique ou autre.**

### 4. Calendrier cible de déploiement de l'outil

Le calendrier prévisionnel indicatif, qui reste susceptible d'ajustements, de mise en service des modules est le suivant :

- Demandes d'agrément des établissements à l'export : 1<sup>er</sup> trimestre 2017
- Notifications SPS de l'OMC : 2<sup>ème</sup> semestre 2017
- Certification SPS : 1<sup>er</sup> semestre 2018
- Communication en période de crise : 2<sup>ème</sup> semestre 2018

- Gestion des non-conformités : 2<sup>ème</sup> semestre 2018
- Feuille de route de la priorisation SPS : 2<sup>ème</sup> semestre 2018
- Tableaux de bord : 2<sup>ème</sup> semestre 2018

## 5. Module Agrément d'Expadon 2

### 5.1. Présentation du module

Ce module représente une télé-procédure de dépôt du dossier de demande d'agrément. La mise en service de ce module permet la gestion dématérialisée des agréments sanitaires et phytosanitaires (SPS) pour l'exportation vers les pays tiers.

Il est important de signaler que l'application Expadon 2 est une application qui est conçue pour être utilisée sur Internet et pour répondre aux besoins des différents acteurs qui sont mentionnés à la Figure 2 de ce document :

- Des entreprises (déposer les demandes d'agrément et suivre l'évolution de leurs demandes, jusqu'à l'obtention de leurs agréments auprès du pays tiers).
- Des services de l'état (les services déconcentrés (DD/DR), les opérateurs de l'état (FranceAgriMer et IFCE) pour instruction et vérification de la complétude et conformité de la demande par rapport aux exigences de la France et de chaque pays tiers.

Durant notre stage à FranceAgriMer, nous avons pu participer auprès de l'équipe de projet Expadon 2 à la préparation au déploiement pour les régions pilotes (Bretagne et Pays de la Loire) d'Expadon 2 qui concerne les produits laitiers et les produits carnés.

Cette phase de préparation consiste en :

- La recette métier de l'application (définir les scénarios de test, vérifier que le cycle de vie d'une demande d'agrément évolue correctement, vérifier la conformité des règles métiers qui sont implémentées dans l'application) d'une durée de 2 semaines ;
- Le paramétrage et la reprise des agréments historiques en environnement de production est une opération qui doit être menée en parallèle avec le paramétrage du référentiel du fait d'un planning très serré. Cette phase consiste à vérifier que tous les agréments de l'ancienne application Exp@don sont bien présents dans Expadon 2 et que les informations entre les 2 systèmes sont correctement reprises.  
Le paramétrage du référentiel et la reprise des agréments concernent 41 couples pays-produits de DAOA (pour la phase pilote uniquement).
- Habilitier les utilisateurs à se connecter à Expadon 2 à partir des comptes qui ont été créés au préalable par les entreprises via l'application BDN (Base de Données Nationale des Usagers).



*Figure 16 : Capture d'écran de la page d'accueil de notre compte sur Expadon 2*

## 5.2. Déploiement du module

La phase pilote du module relatif aux agréments pour l'exportation a été lancée début avril 2017. Elle concerne les régions Bretagne et Pays de la Loire pour les filières viande bovine, viande porcine, viande de volaille et produits laitiers. L'extension à la France entière pour les 4 filières pilote a été faite en mi-juin 2017. Le service devrait être ouvert aux filières restantes (œufs, pêche, alimentation animale et coproduits, animaux vivants, génétique animale et végétale et produits végétaux) à l'automne 2017. Un webinaire (web séminaire) a été organisé à l'intention de ces filières, avant l'ouverture du service.

## 5.3. Les avantages de cette procédure :

- L'entreprise dépose et suit l'état d'avancement de sa demande d'agrément, jusqu'à son obtention auprès du pays tiers ;
- La complétude et la conformité sont vérifiées en ligne ;
- La DDPP ou le SRAL instruisent en ligne ;
- La circulation est rapide aux diverses étapes ;
- Les listes d'établissements à agréer sont générées automatiquement ;
- L'ambassade de France saisit en ligne la réponse du pays-tiers (accordé, attente mission, refus...).

#### 5.4. Description du processus des agréments

Une demande d'agrément passe par plusieurs étapes qu'on peut résumer dans la « **Figure 17** » en prenant compte les légendes ci-dessous :

Les numéros entre parenthèses identifient les acteurs à l'origine des actions :

- 1 : Demandeur
- 2 : Agent instructeur (DD ou SRAL)
- 3 : Agent administratif (FranceAgriMer, IFCE et BOIS)
- 4 : Agent Ministère (DGAL)
- 5 : Agent Ambassade (Service économique)
- 6 : Zone économique (en pratique son CPO ou CVO)

Les lettres ajoutées aux numéros ordonnent les étapes pour un même acteur.

Légende des flèches :

- —→ : Ce type de flèche identifie le passage d'une étape à une autre étape intermédiaire du processus d'une demande d'agrément.
- - - - → : Ce type de flèche identifie un scénario alternatif possible par rapport à l'enchaînement d'étapes d'une demande d'agrément.
- —● : Ce type de flèche identifie un changement de statut vers un statut « final ».

*Figure 17 : Les étapes d'une demande d'agrément*

*Source : Manuel utilisateur Expadon 2*



## Conclusion et recommandations

L'agroalimentaire est l'un des secteurs le plus important dans l'économie française et fortement orientée vers l'exportation. Dans un contexte économique national et international peu favorable, il importe que la France conserve son positionnement, voire l'améliore.

Le marché vers les pays à consommateurs musulmans présente des spécificités liées à la religion musulmane. Malgré l'image de qualité de l'offre française, l'offre halal n'est pas toujours visible. **Sur ce, nous recommandons plusieurs actions afin de renforcer la compétitivité des entreprises françaises à l'export et/ou ouvrir de nouveaux marchés :**

➤ **Structurer l'offre française pour l'export :**

Constituer un groupe de travail interministériel en lien avec les parties prenantes sur la crédibilisation et le renforcement du dispositif de certification halal français afin de structurer une offre française harmonisée ;

➤ **Améliorer les efforts de promotion et d'information des professionnels :**

- Relayer la diffusion par les professionnels de la plaquette préparée par FranceAgriMer présentant l'offre française à destination des marchés halal ;
- Sensibiliser les producteurs par FranceAgriMer, Business France et les fédérations professionnelles pour présenter les marchés halal et les opportunités qui y existent ;
- Développer l'espace dédié au halal sur l'extranet de FranceAgriMer et prévoir des informations dédiées et précises d'Expadon 2.

➤ **Travailler sur les barrières au commerce et anticiper les blocages :**

- Mobiliser la Commission européenne afin de s'assurer que les pratiques religieuses ne constituent pas des barrières au commerce et analyser les pistes de recours ;
- Dialoguer avec les autorités responsables pour leur présenter l'organisation du dispositif français.

Dans le but de réussir les missions d'audit des pays tiers pour l'acquisition des marchés nous **recommandons d'améliorer la qualité des missions d'audit par la sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans l'organisation des missions export.**

En outre, face au nombre croissant de pays tiers demandant de plus en plus systématiquement des questionnaires lors des négociations et qui représente une lourde charge de travail et constitue des entraves pour ouvrir ou maintenir un marché, **nous recommandons de trouver un nouveau mode de fonctionnement qui consiste à : désigner d'un coordinateur pour chaque questionnaire, répartir les parties à remplir entre les divers acteurs, respecter les délais de réponse, et envisager d'autres actions afin de faire avancer les négociations.**

Concernant l'efficacité à gérer les procédures sanitaires et phytosanitaires (SPS) nécessaires à l'exportation le programme **Expadon 2 est un besoin majeur pour accompagner les exportations françaises et permettre une plus grande fluidité des procédures, notamment la gestion d'agrément des établissements à l'export.**

## Références bibliographiques

- [https://www.wto.org/french/res\\_f/statis\\_f/wts2016\\_f/WTO\\_Chapter\\_09\\_tables\\_f.pdf](https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/wts2016_f/WTO_Chapter_09_tables_f.pdf): page 96
- <https://www.wto.org/>
- <http://unctad.org/en/Pages/Home.aspx>
- <http://www.oecd.org/>
- <http://www.imf.org/external/index.htm>
- <http://www.worldbank.org/>
- <http://www.worldbank.org/>
- <http://www.ecb.europa.eu/home/html/index.en.html>
- <http://www.tresor.economie.gouv.fr/>
- <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf>
- <http://www.entreprises.gouv.fr/dge>.
- <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>
- <http://www.franceagrimer.fr/>
- <http://www.businessfrance.fr/>
- <http://www.worldhalalforum.org/>
- <https://www.anses.fr/fr>
- <http://agriculture.gouv.fr/securite-sanitaire>
- [http://ec.europa.eu/food/audits\\_analysis\\_en](http://ec.europa.eu/food/audits_analysis_en)
- [http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/International/2016/Federation-de-Russie-Embargo-economique-prolonge-jusqu-en-decembre-2017/\(filier\)/2/\(nodeActu\)/228](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/International/2016/Federation-de-Russie-Embargo-economique-prolonge-jusqu-en-decembre-2017/(filier)/2/(nodeActu)/228)
- <http://www.fsvps.ru/fsvps/news/20049.html>
- [agrement-export@franceagrimer.fr](mailto:agrement-export@franceagrimer.fr)
- <http://www.glossaire-international.com/pages/les-organismes-de-l-international/>
- <http://www.coface.fr/>
- <http://www.bpifrance.fr/>
- <http://www.fsvps.ru/fsvps/news/20049.html>
- <http://www.franceagrimer.fr/International/Exportations/Appui-aux-exportateurs/Mesures-reglementaires-specifiques/Union-Economique-Eurasiatique-UEE-Federation-de-Russie-Bielorussie-Kazakhstan-Armenie-Kirghizstan/Modalites-d-export-agreements-listes-des-entreprises-agrees-certificats-veterinaires/Liste-des-entreprises-agrees-Russie>
- <http://www.franceagrimer.fr/International/Exportations/Appui-aux-exportateurs/Mesures-reglementaires-specifiques/Union-Economique-Eurasiatique-UEE-Federation-de-Russie-Bielorussie-Kazakhstan-Armenie-Kirghizstan>
- [http://www.fsvps.ru/fsvps/main.html?\\_language=en](http://www.fsvps.ru/fsvps/main.html?_language=en)
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381428#tableau-Donnes>
- <http://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/tableaux/histosolde.pdf>
- **Note de service DGAL/SDSSA/SDASE/N2013-8044** du 28 février 2013 modifiant la note de service DGAL/SDSSA/SDASEI/N2011-8254 ;

- **Règlement (CE) n° 178/2002** du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ;
- **Règlement (CE) n° 852/2004** du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'hygiène des denrées alimentaires ;
- **Règlement (CE) n°853/2004** du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;
- **Règlement (CE) n° 854/2004** du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à consommation humaine ;
- **Note de service DGAL/SDSSA/SDASEI/N2011-8216** du 26 septembre 2011 relative aux conditions d'exportation de viandes bovines, de préparations de viandes bovines et de produits à base de viandes bovines vers l'Egypte.

## *Liste des personnes rencontrées ou contactées*

- **Mr. François BLANC**, Chef de Mission, Mission des Affaires européennes et internationales, FranceAgriMer.
- **Mme. Maryse SABOULARD**, Déléguée Filières viandes, Mission Filières, FranceAgriMer.
- **Mme. Catherine MABUT LE GOAZIOU**, Chargée de mission "denrées d'origine animale", FranceAgriMer.
- **Mme. Elisabeth DESCAMPS**, chargée de mission exportations denrées d'origine animale, FranceAgriMer.
- **Mr. Anh-Bao NGUYEN**, Assistant à maîtrise d'ouvrage Expadon 2 / Administrateur Exp@don et Imp@don, FranceAgriMer.
- **Mr. Jean-Christophe NAUDIN**, chargée de mission produits végétaux, FranceAgriMer.
- **Mme. Catherine LESCOUARC'H**, Chargée d'études listes export, Unité Appui aux Exportateurs, Mission des affaires européennes et internationales, FranceAgriMer.
- **Mme. Maggy MUCKENSTURM**, Chargée de mission Développement à l'international, Mission des Affaires européennes et internationales, FranceAgriMer.
- **Mr. Boris OLLIVIER**, Chef du bureau export pays tiers, Direction Générale de l'Alimentation /SDASEI/BEPT, MAA.
- **Mme. Julie POIROT**, Chef du bureau des négociations européennes et internationales, Direction Générale de l'Alimentation /SDASEI/BNEM, MAA.
- **Mr. Rachid BENLAFQUIH**, Chargé d'étude, Bureau Exportation Pays Tiers (BEPT), Direction Générale de l'Alimentation /SDASEI/Bureau export pays tiers, MAA.
- **Mme. Estelle Hamelin**, Chargé d'étude, Bureau de l'Exportation Pays Tiers (BEPT), Direction Générale de l'Alimentation SGISA/SDASEI/Bureau export pays tiers, MAA.
- **Mme. Clara MARCE**, Adjointe au chef du bureau de l'exportation pays tiers (BEPT), Direction Générale de l'Alimentation SGISA/SDASEI/Bureau export pays tiers, MAA.
- **Mr. Wilfrid FOUSSE**, [Wilfrid.FOUSSE@dgtresor.gouv.fr]. Conseiller agricole, S/C du chef du service Economique, Ambassade de France en Arabie Saoudite.
- **Mme. Thanya LAHLOU**, [thanya.lahlou@dgtresor.gouv.fr], Conseillère agricole, S/C du chef du service Economique, Ambassade de France en Algérie.
- **Mme. Katia ROINET**, [Katia.ROINET@dgtresor.gouv.fr], Conseillère agricole pour les affaires agricoles, S/C du chef du service Economique, Ambassade de France en Russie.
- **Mme. Florence BERGEAUD-BLACKLER**, Chargée de recherche CNRS, Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM),
- **Mr. Pierre Sans**, [fr.envt@sans.p]
- **Mme. Inna KRIVOSHEEVA**, Chargée de mission à l'AFRAA, [contact@afraa.fr].
- **Mme. Nelly DELFAUT**, Chargée de mission à l'ATLA, [nelly.delfaut@atla.asso.fr].
- **Mme. Joëlle DAVIRE** et **Mr. Philippe HESSKE**, Agents à la DG trésor.
- **Mr. Györ GIBELIND**, Cadre à la DGPE.
- **Mr. Issam DJENIDI**, ISPV chargé d'inspections des abattoirs à la DDPP 56 (Morbihan).

## Annexes

### Annexe 01 : Programme de la mission d'audit égyptien

EGYPT : poultry meat and poultry and bovine processed products audit mission - FRANCE 2017 april, 18th to 27th			
		- auditeurs	- Dr Hatem FARRAG - Dr Sara GADELRAH
		- personnes susceptibles d'accompagner un ou plusieurs jours (initiales précisées sur la colonne de droite)	- DGAL : Rachid BENLAFQUIH (RB) - FAM : Catherine MABUT-LE GOAZIOU (CML) - FAM : Elisabeth DESCAMPS (ED) - FAM : Samir HAMIRIA (SH)
		- interprètes	- Mohamed HUSSEIN (1ère semaine) - Kamel SASSI (2ème semaine)
Mon, Apr 17, 2017	9:30 AM Night	Egyptian delegation arrival : ROISSY CDG Flight Egyptair MS 0799 2:25 PM PARIS	accompa- gnement
Tue, Apr 18, 2017	10:00 AM Flight Night	Entrance meeting - General Directorate for food (DGAL) 251, rue de Vaugirard 75000 PARIS DGAL - room 290 to LOURDES departure 4:10 PM Arrival 5:25 PM HOTEL	RB+CML+ SH MH
Wed, Apr 19, 2017	9:00 AM travel	ETS PAUL TOUPNOT CONSERVES VIANDES (FR 65.286.002 CE) 16 RUE MIRABEL 65100 LOURDES Poultry and bovine processed products car + flight departure 6:20 PM arrival 7:35 PM	RB+CML MH
Thu, Apr 20, 2017	9:00 AM 2:30 PM	COVI (FR 79.049.002 CE) BD DU MARECHAL FOCH 79300 BRESSUIRE Poultry and bovine processed products GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE (FR 79.195.003 CE) PARC ECONOMIQUE DE PROULIN 79250 NUEIL LES AUBIERS Poultry slaughterhouse	RB+CML MH CML MH
Fri, Apr 21, 2017	8:30 AM Afternoon Night	S N V (FR 53.014.002 CE) 3 ZI BELLITOURNE 53200 CHATEAU GONTIER Poultry slaughterhouse car to PARIS PARIS	CML MH
Sat, Apr 22, 2017			
Sun, Apr 23, 2017		WEEK END PARIS	

Mon, Apr 24, 2017	Travel 2:30 PM	train to VANNES + car 0h40 departure : 10:03 AM arrival 1:16 PM SOCIETE JEAN FLOCH (FR 56.010.001 CE) Z I DU DRESSEVE BP 52 56150 BAUD Poultry and bovine processed products	RB +ED+SH KS
Tue, Apr 25, 2017	Travel 8:30 AM 3:00 AM	car : 0h40 DOUX (FR 56.170.001 CE) ROUTE DE GUEMENE STANVEN 56770 PLOURAY Poultry slaughterhouse car : 1h30 SOCIETE DE PROTEINES INDUSTRIELLES (FR 56.015.002 CE) LD LE FLACHEC 56230 BERRIC Poultry and bovine processed products	RB +ED+SH KS
Wed, Apr 26, 2017	Travel 8:30 AM 2:00 PM	car : 0h30 DOUX (FR 29.026.010 CE) USINE DE TRANSFORMATION ZI DE LOSPARS 29150 CHATEAULIN Poultry slaughterhouse DOUX FPP (FR 29.232.020 CE) LE GRAND GUELEN 450 RTE DE ROSPORDEN 29000 QUIMPER Poultry processed products	ED+ SH KS
Thu, Apr 27, 2017	Travel 10:00 AM	Flight to PARIS departure : 6:15 PM arrival 7:15 PM Closing meeting - General Directorate for food (DGAL) 251, rue de Vaugirard 75000 PARIS DGAL - room 605	RB+ED + CML+ SH KS
Fri, Apr 28, 2017	Departure	Egyptian delegation arrival : ROISSY CDG Flight Egyptair MS 0800 4:00 PM	

**Annexe 02 :** Questionnaire égyptien pour exporter de la viande et des produits à base de viande vers l’Egypte

Arab Republic of Egypt  
Ministry of Agriculture and Land Reclamation  
General Organization for Vet. Services  
Central Department of Vet. Quarantine



جمهورية مصر العربية  
وزارة الزراعة واستصلاح الأراضي  
الهيئة العامة للخدمات البيطرية  
الإدارة المركزية للحجر البيطري والفحوص

**APPLICATION FOR LISTING of PREMISES TO EXPORT MEAT AND MEAT PRODUCTS TO EGYPT**

*Please use colour where possible and good quality scanning/copying to provide a professional looking document- it all helps!*

**1. Particulars of Establishment**

- 1.1. Name of Establishment as per the RMP register E-cert / Country Listings Name:
- 1.2. Address as per RMP register:
- 1.3. MPI RMP Registration Number:
- 1.4. Year Constructed:
- 1.5. Total Land Area:
- 1.6. Total Built-in Area:
- 1.7. Types of Products Manufactured:
- 1.8. Products Intended for export to Egypt (attach the labels or photos of finished products):
- 1.9. Source of livestock/poultry/other animals:

**2. Location and Layout of Establishment**

- 2.1. Layout Plan of Establishment: (Attach layout plan showing rooms for different operations, including the important equipment/facilities and the personnel and process/product flow must be in colour indicated by arrows.

**3. Water Supply**

- 3.1. Supply
  - 3.1.1. Source of water:
  - 3.1.2. Chlorination: (Yes/No)
  - 3.1.3. If yes, state level in ppm:
- 3.2. Bacteriological examination
  - 3.2.1. Item and Method:
  - 3.2.2. Frequency:

**4. Slaughtering and Boning /Cutting Premises**

- 4.1. Brief description of slaughtering processing (attach clear process flowcharts) and slaughtering line speed:
- 4.2. Food Safety Programs –
  - 4.2.1. Attach the HACCP plan
- 4.3. Daily Throughput
  - 4.3.1. Number of shifts:
  - 4.3.2. Slaughter capacity (tones) per shift:
  - 4.3.3. Number of working days per week:

Tel.: +202 – 33372498 Fax: +202 - 37481763

## Annexe 02 (suite) :

Arab Republic of Egypt  
Ministry of Agriculture and Land Reclamation  
General Organization for Vet. Services  
Central Department of Vet. Quarantine



جمهورية مصر العربية  
وزارة الزراعة واستصلاح الارضى  
الهيئة العامة للخدمات البيطرية  
الإدارة المركزية للحجر البيطرى و الفحوص

- 4.4. Total annual slaughter capacity (tons):
- 4.5. Boning /Cutting Room
  - 4.5.1. Temperature control features (state temperature) :
  - 4.5.2. Boning /Cutting production capacity:
- 4.6. Brief description of cooling procedures:
  
5. Halal
  - 5.1. Halal Slaughter
    - 5.1.1. Is this Establishment an Approved Halal Premises under the
    - 5.1.2. Official list:
    - 5.1.3. Is slaughter and processing carried out in accordance with
    - 5.1.4. Is post-stun recovery verified for all species slaughtered? Yes/No
    - 5.1.5. Attach copies of premises approval by AHO(s)
  
6. Meat Product Processing Premises:
  - 6.1. Source of meat
    - 6.1.1. Type of Processing: (e.g. sausages, ready-to-eat, canning, etc)
  - 6.2. Processing Procedures
    - 6.2.1. List ingredients and composition of each product for export to Egypt:
  - 6.3. Food Safety Programs
    - 6.3.1. attach the HACCP plan(s)
  - 6.4. Daily Throughput:
    - 6.4.1. Number of shifts:
    - 6.4.2. Production capacity (tones) per shift:
    - 6.4.3. Number of working days per week:
  - 6.5. Total annual production capacity (tons) of each product:
  
7. Additional information
  - 7.1. Any photographs, video (in CD form), brochures, annual reports and other relevant information of the establishment may be submitted together with this application.

Declaration by Establishment

I HEREBY DECLARE THAT THE INFORMATION GIVEN ABOVE IS TRUE AND CORRECT.

\_\_\_\_\_  
Name and designation of person who submitted above information

Tel.: +202 – 33372498 Fax: +202 - 37481763

## Annexe 02 (suite) :

ARAB REPUBLIC OF EGYPT  
Ministry of Agriculture and Land Reclamation  
General organization for Vet. Services  
Central Department of Vet. Quarantine

جمهورية مصر العربية  
وزارة الزراعة واستصلاح الارضى  
الهيئة العامة للخدمات البيطرية  
الادارة المركزية للحجر البيطرى و الفحوص

Signature of the owner and Company Stamp      Date

Verification by MPI Verification Services

I HAVE VERIFIED THE ABOVE INFORMATION GIVEN BY THE COMPANY  
AND CERTIFIED IT IS TRUE AND CORRECT.

Name and designation of veterinarian who verified above information

Signature and official stamp of veterinary authority (Date)

## Annexe 03 : Carte professionnelle d'un sacrificateur selon le rite musulman

**Abattage rituel Halal**

Année : ..... 2016.....

Carte de sacrificateur n° :  
.....16/029.....

Monsieur : [REDACTED]

Né le : [REDACTED]

Lieu de naissance : ALGERIE

Adresse :  
[REDACTED]



**Le sacrificateur rituel doit être :**

- Musulman pratiquant
- Pubère et sensé
- Connaisseur des pratiques de l'abattage rituel
- Le sacrificateur rituel doit présenter une hygiène corporelle et vestimentaire irréprochable.

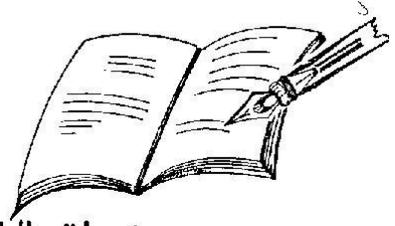
**L'ABATTAGE RITUEL (LE SACRIFICE)**

L'abattage dit "Dhabh", consiste à égorger les bêtes (ovin, bovin, volaille ou lapin), en tranchant la tête avec un couteau d'un seul coup en dessous du larynx, la gorge, l'oesophage et les gros vaisseaux. Le larynx doit obligatoirement rester du côté de la tête.

Le sacrificateur, doit prononcer la TASMIIYA : " Bismillah Allahou Akbar "

Annexe 04 : Certificat d'abattage halal de volailles abattues selon le rite musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



رابطة الفينيستير للثقافة العربية الإسلامية

ASSOCIATION FINISTÉRIENNE  
POUR LA CULTURE ARABO-ISLAMIQUE

شهادة ذبوح حلال

HALAL SLAUGHTER CERTIFICATE N° 61761

صلى الله عليه وسلم

باسم محمد كامل

I, the undersigned, Mr B. KAMEL, of Muslim religion  
does hereby declare that the below described quantity of  
"poultry" has been slaughtered in accordance with  
Islamic Law and is, therefore, fit for consumption by  
Muslims. The "poultry" is HALAL.

أنا الموقع أدناه،

أصرح بمقتضى هذه الشهادة بأن المنتجات المذكورة

أدناه من "الدواجن" قد ذبحت طبقاً لأحكام الشريعة الإسلامية

المنتج

Product: FROZEN GRILLER CHICKEN WITHOUT GIBLETS

عدد الكرتون

Number of Cartons: 11870

الوزن الصافي

Net Weight:

الوزن الإجمالي

Gross Weight:

بلد المنشأ

Country of Origin: FRANCE

الشركة المصدرة

Export Company:

مرفأ التحميل

Loading Site:

وسيلة الشحن

Shipping:

مرفأ التفريغ

Discharge Site:

الشركة المستوردة

Import Company:

تاريخ الذبح و تاريخ الإنتاج

Slaughtering Date and Production Date: 01/03/17 02/03/17 03/03/17 07/03/17 08/03/17 10/03/17 13/03/17 14/03/17

تاريخ نهاية الصلاحية

Expiry Date:

التاريخ

Date:

23/03/17



2017 MAP. 27  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
MÉTROPOLITAINE BRETAGNE OUEST

M. KAMEL

(Sign exclusively to certify the above signature)

Pour le Président

KARINE LE MOAL 0 0 0 6 2 4

رابطة الفينيستير  
للثقافة العربية الإسلامية  
AFCAI  
3, rue Jean-Marie Le Bris  
29200 BREST - FRANCE

Signature: Mr B. KAMEL

Kamel

3 rue Jean-Marie Le Bris - 29200 BREST - FRANCE - Fax 33 (0)2 98 46 96 56  
Association n° 05463 - Site : www.afcai.com

**Annexe 05 : Certificat sanitaire pour l'exportation de volailles de France vers l'Egypte.**

**Source :** site Exp@don le 12 juin 2017.

Certificat n°/certificate n° : .....



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION  
ET DE LA FORÊT

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

CERTIFICAT DE SALUBRITÉ  
HEALTH CERTIFICATE

**Relatif à l'exportation de viande de volailles de France vers l'Egypte**  
***In respect of poultry meat for export from France to Egypt***

**I – Identification des viandes / Identification of meat**

Viandes de (espèce animale) / *Meat of (animal species)* .....

Type de produits / *Type of products* (Cocher la bonne case / *Check the appropriate box*)

Volaille entière congelée / *Whole frozen poultry*

Viande de volaille transformée / *Processed poultry meat*

Nature de l'emballage / *Nature of packaging* .....

Nombre des unités d'emballage / *Number of packages* .....

Poids net / *Net weight* .....

Date (ou dates) de l'abattage / *Date (or dates) of slaughter* .....

Date de production / *date of production* .....

**II – Provenance des viandes / Origin of meat**

Adresse et numéro d'agrément vétérinaire de l'abattoir / *Address and veterinary approval of the slaughterhouse*

.....  
.....  
.....

**III- Destination des viandes / Destination of meat**

Les viandes sont expédiées de (lieu d'expédition) / *The meat are sent from (place of loading)* .....

à (pays et lieu de destination) / *to (country and place of destination)* .....

par le moyen de transport suivant / *by the following means of transport* .....

Nom et adresse de l'expéditeur / *Name and address of consignor* .....

.....  
.....

Nom et adresse du destinataire / *Name and address of consignee* .....

.....  
.....  
.....

## Annexe 05 (suite) :

Certificat n°/certificate n° : .....

### IV – Attestation de salubrité / *Health attestation*

Je, soussigné, vétérinaire officiel, certifie que les viandes de volailles désignées ci-dessus / **I, the undersigned official veterinarian, certify that the poultry meat described above:**

1. proviennent de volailles nées et élevées dans le pays depuis leur naissance / **derive from birds born and reared in the country since birth.**
2. proviennent de fermes et/ou d'établissements d'abattage ou de transformation situés dans des départements / **originate from farms and/or slaughtering and processing plants situated in Departments:**
  - i) indemne de maladie de Newcastle / **free from Newcastle disease;**
  - ii) sans foyer d'IAHP / **free from HPAI outbreak;**
  - iii) ne pratiquant pas la vaccination contre l'influenza aviaire / **that does practice vaccination against avian influenza.**
3. sont issues d'oiseaux / **derive from birds:**
  - i) abattus, préparés, conditionnés et entreposés en respectant les exigences de l'hygiène alimentaire dans des établissements placés sous contrôle vétérinaire officiel / **slaughtered, processed, packed and stored in accordance with all requirements of food hygiene in plants placed under official veterinary supervision;**
  - ii) reconnus indemnes de maladies infectieuses et contagieuses à l'issue de l'inspection sanitaire ante-mortem et post-mortem / **found free from infectious and contagious diseases after ante-mortem and post-mortem examination.**
4. n'ont pas été en contact dans les établissements d'abattage ou de transformation avec des viandes de volailles originaires d'un département / **were not in contact in any slaughtering or processing plant with poultry meat originating from a Department:**
  - i) affecté par un foyer d'IAHP / **affected by an HPAI outbreak;**
  - ii) qui pratique la vaccination contre l'influenza aviaire / **that carries out vaccination against avian influenza.**
5. n'ont pas été traitées à l'aide de conservateurs ou autres substances susceptibles de présenter un danger pour la santé humaine / **have not been treated with chemical preservatives or foreign substances that may endanger human health.**
6. sont reconnues propres à la consommation humaine et ont été protégées de toute contamination avant l'exportation / **are fit for human consumption and were protected from contamination prior to export.**

La validité du présent certificat est de 15 jours à partir de la date de signature. En cas de transport par bateau, la validité du certificat est prolongée selon la durée du voyage / **The validity of this certificate is 15 days from the date of signature. In case of transport by ship, the certificate's validity is extended by the duration of the trip.**

Fait à / **Done at** .....

Date / **Date** .....

Signature du vétérinaire officiel  
**Official veterinarian signature**

Cachet officiel  
**Official seal**

Nom  
**Name**

## Annexe 06 : Extrait du manuel utilisateur d'Expadon 2

	FranceAgriMer / EXPADON2	 <small>REPUBLIQUE FRANÇAISE</small>  <small>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRIALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT</small>	
	Manuel Utilisateur		

### 2. Glossaire

Terme	Définition
<b>Abonnement</b>	Dispositif permettant à un utilisateur de choisir une liste de marchandises au sein du référentiel propre à Expadon 2 et de croiser celles-ci avec un ou plusieurs pays (ou zones économiques) au sujet desquels il souhaite recevoir des informations (telles que les modifications réglementaires pour les dossiers d'agrément, les appels à candidature, les notifications à l'OMC, des changements réglementaires, les modifications de modèle de certificats, des études économiques, etc.).
<b>Activité (agrément)</b>	L'activité précise la prestation offerte par l'entreprise telle qu'abattage, découpe de viandes de boucherie etc., dans le cadre de sa demande d'agrément pour l'exportation vers un pays-tiers. Cette information est paramétrée dans l'application pour chacun des couples pays (ou zone économique) / produit qui l'exige.
<b>Agent administratif</b>	Agent appartenant aux structures chargées, par délégation de la DGAL, d'administrer les dossiers gérés par Expadon 2. Il s'agit des agents de FranceAgriMer, de l'IFCE et de la structure à créer dans la filière bois.
<b>Agent ambassade</b>	Agent en poste en ambassade de France dans un pays tiers, disposant d'une compétence sur un ou plusieurs pays, ou pour une zone économique.
<b>Agent ministère</b>	Il s'agit principalement des agents de la DGAL.
<b>Agrément</b>	L'agrément pour l'exportation permet à un opérateur demandeur d'exporter un produit vers un pays tiers (ou une zone économique), en conformité avec la réglementation sanitaire et phytosanitaire de celui-ci. Cet agrément est délivré suite au dépôt d'un dossier par cet opérateur pour le couple pays (ou zone économique) / produit visé. Cet agrément à l'exportation figure dans une liste publiée par le pays-tiers ; il peut parfois être simplement communiqué. A terme, les agréments seront consultables dans Expadon 2. De façon exceptionnelle dans Expadon 2 et par commodité, le terme agrément pourra aussi être utilisé pour désigner le dossier de demande d'agrément pour l'exportation dont l'évolution est tracée dans Expadon 2 jusqu'à l'obtention dudit agrément.
<b>Agrément CE</b>	Preuve que le produit à exporter a été fabriqué dans un établissement répondant aux normes sanitaires européennes. Cette information disponible dans Expadon 2 est importée du système d'information de la DGAL (SIAL) (principalement RESYTAL).
<b>Appel à candidature</b>	Information communiquée aux opérateurs d'un secteur susceptibles d'être intéressés à exporter leurs produits vers la zone économique concernée par l'appel à candidature.
<b>Bénéficiaire</b>	Etablissement destinataire d'un agrément (ou d'un certificat).